



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 20 JUIN 2022

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Pierre PLAGNARD, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Était excusé : M. Nicolas COUR (qui a donné pouvoir à Mme Lorraine GAY).

---

Madame la Maire ouvre la séance par le pré-conseil qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis au cours de cette séance de pré-conseil et il n'est procédé à aucun vote. Les débats figurent au procès-verbal de la séance, comme le reste du Conseil, afin de permettre la bonne information de tous. Il y aura ce soir deux questions à l'ordre du jour et on prévoit 10 minutes environ d'échanges par question. La première question est posée par Mme CHAPERON et Mme FITZPATRICK, question relative aux accroches vélos dans le quartier du Faubourg-Montmartre et à la piste cyclable rue Notre-Dame de Lorette.

Mme Élisabeth CHAPERON remercie Madame la Maire d'avoir organisé les pré-conseils d'arrondissement qui touchent beaucoup les habitants du 9<sup>e</sup>. Elle la remercie également d'avoir pris sa question pour commencer l'ordre du jour. Sa question est très simple, elle porte sur le partage de l'espace public. Puisque le vélo est désormais largement plébiscité par les Parisiens. Il y a énormément de plans vélo maintenant. Madame la Maire a d'ailleurs développé les plans vélos dans l'arrondissement du 9<sup>e</sup>. Mais un vélo ne fait pas que rouler, il s'arrête, il s'accroche. C'est là où il y a un problème parce que, autant il y a quelques accroches pour les vélos loués par la Ville de Paris, autant les vélos qui ne sont pas loués par la Ville de Paris ne savent pas où se mettre. C'est une véritable jungle, ils se mettent un peu n'importe où sur les trottoirs, ce qui empêche la circulation des autres personnes. Comme dans beaucoup d'immeubles dans le quartier du Faubourg-Montmartre, on a des cours intérieures. Mais à l'heure actuelle, Mme Élisabeth CHAPERON doit gérer à peu près 70 vélos dans sa cour, ce qui est strictement impossible.

Il y a 40 logements pour une bonne trentaine de vélos, plus les personnes qui viennent rendre visite. Ses enfants ne peuvent pas mettre leur vélo dans la cour parce qu'il y a non seulement les vélos des enfants, mais maintenant les vélos des petits-enfants. Donc un logement peut évaluer 5, 6, 7 personnes. De plus, les locaux de rez-de-chaussée qui étaient des locaux commerciaux sont transformés en bureaux. À l'heure actuelle, on a près de 5 bureaux en travaux. Deux bureaux où il y a peu de personnes mais dans trois bureaux, il y a à peu près une dizaine de personnes qui viennent travailler. Un bureau est déjà ouvert, donc 10 personnes, 10 vélos. C'est normal. Ce sont des architectes. Ils ont besoin de se déplacer. Cela fait déjà à peu près 50 vélos. Deux autres bureaux vont s'ouvrir à la rentrée et on aura à nouveau 10 vélos par bureau. On va arriver facilement à 70 vélos. C'est évidemment impossible de gérer tout cela dans une cour d'immeuble. C'est la communauté du 25 rue Bergère qui a demandé de soumettre cette question.

Madame la Maire remercie Mme CHAPERON et confirme que c'est un vrai sujet car la pratique du vélo s'est beaucoup développée ces dernières années et ces derniers mois en particulier. Il faut accélérer les aménagements pour faciliter la pratique de cette mobilité. Mme FITZPATRICK veut aborder le sujet vélo sous un autre angle. Madame la Maire donnera la parole à Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris en charge des transitions pour répondre.

Mme Fiona FITZPATRICK remercie pour cette opportunité de s'exprimer. Elle est cycliste à Paris depuis 1990, elle n'est pas une personne qui a commencé à faire du vélo il y a un an ou pendant le confinement, elle en fait depuis plus de 30 ans. Elle est maman, elle est voisine, elle est Parisienne et constate vraiment un gros problème de société actuellement et pense qu'on ne réagit pas dans le bon sens. Sa question porte sur le danger qu'elle vit tous les jours quand elle descend rue Saint-Georges. Il y a une piste cyclable qui descend la rue Saint-Georges pendant que la circulation des voitures monte la rue Saint-Georges. Souvent, très, très souvent, la piste cyclable est bloquée par des camions de livraison, des voitures dont les passagers s'arrêtent pour boire un café, pour discuter, etc., des commerçants qui se garent pour la livraison. Lorsqu'elle doit quitter la piste cyclable, très souvent, il y a la circulation qui monte vers la rue Saint-Georges. Elle est en danger à cause des camions, des motos, des voitures qui montent alors que les cyclistes descendent. On est en face du danger. On arrive en bas sur la petite partie de la rue Saint-Lazare, devant l'église, il y a, entre guillemets, une piste aménagée bloquée tous les matins par un énorme camion, on ne sait même pas comment ces camions ont le droit de circuler dans ces petites rues, on dirait des camions de Rungis. Quand on continue sur la piste cyclable, on doit contourner le gros camion. Elle a un vieux vélo hollandais, très lourd. Ce n'est pas un vélo léger. Il y a les motos, les scooters, les trottinettes et tout le monde grille les feux, on sait très bien comment ça se passe à Paris. Parce qu'il soit en voiture ou à vélo, un Parisien, c'est un Parisien. Ça ne change pas. Peu importe le mode de transport. L'autre jour, elle a failli avoir son quatrième accident à Paris à vélo parce qu'un motard l'a frôlée, elle a senti ses vêtements sur ses mains, elle a eu très, très peur. Suite à un accident, elle a passé 8 mois en physiothérapie parce qu'un livreur à vélo l'a renversée devant le Palace il y a presque trois ans. Quand on descend rue Fléchier, c'est la continuation de la rue du Faubourg-Montmartre, on passe devant le magasin en papeterie et il y a toujours quelqu'un garé là aussi : la Poste, un livreur, etc.

Mme Fiona FITZPATRICK aimerait dire que, si on ne se déplace pas à vélo à Paris, on ne s'en rend peut-être pas compte. Mais les pistes cyclables ont été créées pour mettre les cyclistes à l'abri, on nous dit : « Vous êtes maintenant protégés sur les pistes cyclables. » Elle a envie de dire que non, elle se sent beaucoup plus en danger sur les pistes cyclables parce que les pistes cyclables ne servent que de quais de livraison.

Sa question est : quelle est la règle à appliquer ? Qu'est-ce qu'une cycliste devrait considérer comme la règle, la loi pour tous ? Personne ne respecte les feux, les piétons, etc. Elle aimerait qu'on sache ensemble qui doit faire quoi, où, quand et quels sont les recours et qu'est-ce qu'on peut dire quand on est mis en danger ? Elle aimerait juste qu'on rappelle la loi et savoir ce qu'on pourrait faire pour améliorer cette vie quotidienne qui est devenue en très peu de temps le quotidien de tout le monde à Paris.

Madame la Maire remercie Mme FITZPATRICK pour son témoignage et laisse la Conseillère de Paris, Mme Maud LELIÈVRE, lui répondre.

Mme Maud LELIÈVRE remercie pour ces deux sujets d'intérêt qui concernent beaucoup d'usagers et beaucoup d'habitants de l'arrondissement. Concernant la question du stationnement et que faire de son vélo lorsqu'on ne roule pas et qu'on évite les dangers ? Il y a deux difficultés pour les cyclistes, savoir où entreposer leur vélo. Un certain nombre de copropriétés n'acceptent pas le fait qu'on puisse garer son vélo en bas de chez soi. Dans certaines copropriétés, il y en a beaucoup. Lorsqu'on le laisse sur la voie publique, il y a peu de chance qu'on le retrouve le lendemain, voire on peut l'accrocher en créant des difficultés ou des dangers pour les piétons ou les autres usagers. C'est une question extrêmement importante. Lorsque Madame la Maire reçoit les personnes qui aménagent des bureaux ou des habitations, cela fait partie des premières questions qu'elle pose pour s'assurer qu'on ne produise pas des équipements qui demain seront une source de nuisances et de problèmes. Quelques chiffres expliquent en partie aujourd'hui ces difficultés : on a 28 km d'aménagement cyclable dans le 9<sup>e</sup> et 1 000 places de stationnement - ce qui ne suffit pas - et deux stations de réparation et de gonflage. On est donc en sous-équipement. Une des difficultés sur les aménagements aujourd'hui vient du fait que, depuis quelques mois il y a des difficultés d'approvisionnement en acier, donc des difficultés de production et de fourniture de matériels mobiliers pour la rue dans la durée, ce qui ne règle pas toutes les questions de stationnement et d'aménagement. Une opération de réfection de la chaussée est prévue en décembre sur la partie de la rue Bergère comprise entre Trévise et Faubourg-Montmartre qui comprend le 25 rue Bergère. Il est prévu, dans ce cadre, à la demande de M. Sébastien DULERMO, de prévoir de nouveaux emplacements de stationnement vélo, ce qui ne règlera pas tous les problèmes de stationnement, mais qui répondra en partie à la question. Dans l'avenir et de façon globale, il ne faut pas avoir uniquement une politique d'aménagement des pistes cyclables, pour répondre à l'ensemble des problématiques.

L'autre volet concerne une question excessivement importante, celle de la sécurité. Le témoignage de l'incident arrivé avec le motard est révélateur de ce que l'on connaît.

Il faut évidemment garantir la sécurité pour inciter d'autres usagers à prendre leur vélo de façon de plus en plus régulière et le faire en famille avec les enfants. Si on n'a pas de sécurité, on a moins de personnes qui osent se risquer sur des pistes cyclables. Il faut libérer l'espace pour les piétons sur les trottoirs tout en favorisant la pratique du vélo, Madame la Maire a fait prendre un certain nombre de mesures d'aménagement : sas cyclables, limitation de la vitesse à 30 km/h, création de zones de rencontre et d'aire piétonne et une nouvelle étape va être franchie avec les chantiers qui vont être lancés rue d'Amsterdam, rue La Fayette et sur les grands boulevards, pour créer des pistes sécurisées sur la chaussée et pour libérer ainsi les trottoirs. C'est une partie du problème. Il faut plus de sécurité et un meilleur partage de l'espace public.

Mme Maud LELIÈVRE a retenu ceci dans l'intervention : qui doit faire quoi et comment ? Elle pense que c'est une excellente question et les élus sont très favorables à l'élaboration du Code de la rue par la Ville de Paris qui a été annoncé plusieurs fois et qui a été reporté. Aujourd'hui, après le COVID et avec l'augmentation des usages, il faut absolument avoir cette réglementation qui permet aux gens de pouvoir se retrouver. Sur la sécurité, un certain nombre de potelets ont été demandés dans le cadre des nouveaux aménagements, notamment pour éviter la problématique des livraisons sur les trottoirs qui débordent ensuite sur la chaussée, les fameuses livraisons sauvages. Des séparateurs, notamment en bordure granite, ont été créés lorsque la voie le permet. C'est tout un ensemble d'aménagements techniques, morceau de piste cyclable par morceau de piste cyclable, pour la rendre plus sûre mais aussi pour avoir un meilleur équilibre entre les usagers. Des contrôles de la Direction de la police municipale et de la prévention seront réalisés plus fréquemment pour répondre à la problématique de ce stationnement sauvage ou des mauvaises pratiques et Madame la Maire a demandé à la nouvelle police municipale que, dans ses premières missions, soit incluse la nécessité d'augmenter les contrôles auprès des usagers de la route. Cela fait partie des priorités, que ce soit vélo, trottinette ou scooter, pour renforcer la sécurité. On espère que ces mesures, de façon rapide, permettront d'avoir des effets très concrets pour les habitants.

M. Sébastien DULERMO ajoute que les policiers municipaux ne peuvent pas être derrière chaque épicier qui est en train de livrer. C'est un vrai fléau sur les doubles sens cyclables, et notamment sur la rue Notre-Dame de Lorette. M. Jean-Baptiste GARDES a demandé à ce qu'on augmente les places de livraison situées sur la rue Notre-Dame de Lorette. On ne devrait donc plus avoir que des places de livraison sur cette section-là. On en est conscient mais quand les livreurs arrivent à l'ouverture des magasins, entre 7h et 9h du matin, s'il n'y a pas de places de livraison, ils se stationnent où ils peuvent. Ceux qui font du vélo sont tous impactés. Il y a des horaires de livraison à respecter pour emprunter les couloirs de bus, mais pas pour livrer. Tous les doubles sens cyclables, notamment celui de la rue Notre-Dame de Lorette et celui de la rue Marguerite de Rochechouart, sont très souvent impactés par des stationnements en livraison sur bande cyclable.

Madame la Maire affirme que le laisser-faire n'est pas tenable en l'état. Il faut réguler l'espace public, le contrôler et que chacun y trouve sa place en toute sécurité. Beaucoup de logisticiens indiquent qu'il manque des places de livraison dans Paris.

M. Sébastien DULERMO ajoute que lorsqu'on installe ces places de livraison, on a un gros travail à faire sur la rotation de ces places de livraison, notamment pour les commerçants qui restent installés sur la place de livraison en face de chez eux pendant de nombreuses heures, voire toute la journée. On en connaît un grand nombre, notamment sur la rue des Martyrs.

Madame la Maire explique que c'est le rôle de la police municipale mais on constate que, depuis le 1<sup>er</sup> avril, 95 % des interventions de la police municipale ont été liées à la question des terrasses et des débordements de terrasses. La police municipale doit se déployer pour contrôler la circulation sur les pistes cyclables qui doivent être libérées pour assurer la sécurité des cyclistes. On en a bien conscience et il ne s'agit pas de repartir d'ici en se disant : « Bon, eh bien, il n'y a plus rien à faire. » Non, il faut qu'il y ait un Code de la rue, il faut que chacun respecte l'espace public. Comme cela a été rappelé, il faut aussi que le vélo, comme le piéton, ne puisse pas passer au feu rouge. Il faut arrêter la tolérance qui a pu être celle prônée pendant plusieurs années, il faut que chacun respecte l'autre. C'est la raison pour laquelle elle demande à la Ville de Paris, sur Paris Respire, que sur les zones piétonnes, les engins deux-roues, que ce soient les trottinettes électriques ou les vélos, mettent un pied à terre parce que c'est une zone piétonne. Une zone piétonne doit être piétonne, ça veut dire qu'il faut renforcer la réglementation. C'est la mission de la police municipale qui doit prendre ces sujets beaucoup plus à bras-le-corps. Avec la Police nationale, des opérations ont été menées depuis le début de l'année mais pas suffisamment. Il n'y a pas eu suffisamment de contrôles et les voitures doivent respecter la limitation de vitesse à 20 km/h quand on est sur une zone 20. Tout cela relève d'un contrôle plus ardu et c'est ce que les élus demandent à la police municipale.

M. Sébastien DULERMO confirme qu'on demande à la police municipale d'agir et notamment sur des rues piétonnes où il ne devrait pas y avoir de stationnement alors qu'il y en a en continu toute la journée. On essaie de mener ce travail et la police le mène mais c'est un travail assez fin puisqu'il y a des secteurs à contenir. Il faut essayer d'avoir des tournées plus régulières sur ces secteurs-là. Les équipes se déploient au fur et à mesure, il faut adopter une nouvelle culture.

Madame la Maire rappelle que le permis vélo de CM2 mis en place dans la première mandature a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes aux dangers de la rue. Il y a des permis piétons en CE2. On travaille avec la préfecture de Police pour le permis vélo, pour que chacun connaisse les panneaux, sache qui fait quoi et qui doit respecter la réglementation.

Madame la Maire passe à la deuxième question avec M. MEDORI à propos de l'aménagement au droit du 55 rue Catherine de La Rochefoucauld, entre la rue Catherine de La Rochefoucauld, la rue Pigalle et une petite placette qui s'appelle Juliette Drouet.

M. Marc MEDORI expose que cet endroit est un recoin. La question est plus une question d'insalubrité et d'aménagement de l'espace public, notamment de cet endroit qui pose problème depuis de nombreuses années.

Ce n'est pas un problème général comme les vélos, mais c'est un endroit encombré de divers objets, un endroit où les gens viennent uriner, où il y a des encombrants régulièrement, un endroit qui est tagué et affiché en permanence. C'est un dépotoir que les habitants ont en face de chez eux. C'est dommage puisque c'est un quartier plutôt assez joli avec la petite place Juliette Drouet. Les habitants se plaignent et pas seulement ceux de son immeuble. L'idée de M. Marc MEDORI est d'aménager avec des grands bacs pour qu'il n'y ait plus d'encombrants et que les gens ne viennent plus faire leurs besoins.

Madame la Maire demande si ce serait à l'image de ce qui a été mis en place devant le 67 rue Jean-Baptiste Pigalle.

M. Marc MEDORI le confirme.

M. Sébastien DULERMO informe qu'il partage totalement le constat avec M. Jean-Baptiste GARDES. En revanche, l'espace n'est pas du tout semblable à celui de Jean-Baptiste Pigalle ou rue Pierre Haret qui ont un angle de rue avec de la surface disponible qui permet l'installation de jardinières. Sur cet espace, à l'époque, en 2017, il y avait déjà des bacs qui étaient entretenus par le propriétaire et que l'on a fait retirer à nos frais puisqu'ils étaient fixés au mur de la copropriété. Il a fallu une intervention d'agents avec des disquieuses plus une location de camion pour les retirer. On est totalement prêt à installer des bacs sur le budget municipal. On a quelques mobiliers et notamment les mobiliers déjà présents sur la place Juliette Drouet, des city murs dans le jargon technique, pour essayer d'installer ce type de mobilier qui est finalement assez étroit et qui permettrait de les installer sans gêner le cheminement des piétons, parce qu'en fait, on ne pouvait pas réaliser un bac sur mesure, de par sa largeur, tel que ceux réalisés ailleurs.

M. Marc MEDORI demande si on ne peut pas mettre un bac le long du mur.

M. Sébastien DULERMO répond qu'on peut mettre un bac étroit qui ne sera pas du tout identique à celui qui a été mis sur la rue Jean-Baptiste Pigalle, d'autant plus qu'à ce niveau-là, on a un tampon d'accès à l'égout qu'il faut laisser libre autour car, pour que les agents puissent descendre dans le tampon, il faut qu'ils aient un peu d'espace. Donc entre le tampon et l'accès à l'immeuble, on se retrouve avec un passage assez étroit. Ce qui a été proposé au conseil de quartier, c'était de disposer 3 à 4 city murs en plus de ce qu'il y a déjà le long du mur. Ils font 30 cm sans la végétation et il n'y aurait une végétation que d'un côté. Si on l'écarte du mur de 15 cm plus les 30 cm, on arriverait facilement à 40-50 cm, il ne faut pas plus parce qu'ensuite, il n'y a pas de place pour les piétons.

M. Marc MEDORI craint que les bacs classiques qu'on voit sur les trottoirs, n'étant pas très profonds, n'empêchent pas le dépôt d'encombrants.

M. Sébastien DULERMO note que généralement les encombrants ne sont pas mis sur ce type de jardinières. Ce n'est pas ce qui se passe sur la place. C'est quand même mieux que ce qu'il y avait auparavant mais on ne mettra pas de grands bacs puisqu'il n'y a pas la place.

M. Marc MEDORI expose que ce quartier est quand même dégradé et subit avec les bars, le soir, beaucoup de nuisances diverses.

M. Sébastien DULERMO donne l'accord pour installer des bacs, mais pas des bacs comme ceux de la rue Pierre Haret et de la rue Jean-Baptiste Pigalle pour des raisons techniques. On n'a pas la place pour garantir l'accessibilité et le cheminement des piétons, on ne pourra pas installer ce genre de bac. Ces bacs seront entretenus par la Mairie. D'ailleurs, sur la place, les city flore et les city murs sont déjà entretenus par elle, autant faire en sorte d'entretenir l'ensemble. C'est différent pour les deux pieds d'arbres réalisés par le conseil de quartier et qu'il a souhaité entretenir puisque c'était une initiative des riverains. Mais si on installe de nouveaux bacs, ce sera, de la même façon, géré par la Mairie en direct.

Madame la Maire indique que Mme DUTREUIL souhaitait prendre la parole pour ajouter un mot sur ce sujet.

Mme Frédérique DUTREUIL se dit en accord avec ce que dit M. DULERMO, le Premier adjoint, en termes de possibilité de laisser un accès, y compris aux personnes à mobilité réduite. Le type de bac qu'il y a effectivement à Pigalle n'est pas possible. Elle ajoute qu'elle regrette qu'au final, ce que l'exécutif avait proposé dans son programme en 2014 concernant ce coin avec une piétonisation, n'ait pas abouti. Elle trouvait que le projet était très bon et aurait donné une vie et changé peut-être les habitudes sur un espace qui est au final très peu exploité et où il y a très peu de circulation.

Madame la Maire répond que c'est le résultat de la concertation, c'est l'ouverture et le dialogue. Elle continue à croire que c'est un bon projet plusieurs années après. Elle pense que l'aménagement aurait permis d'apaiser cet endroit.

M. Sébastien DULERMO précise que, à la fin de l'année, se tiendra la concertation sur les quartiers Pigalle-Martyrs et Anvers-Montholon qui s'appelleront peut-être Pigalle-Montholon, comme il y a le secteur Blanche-Opéra, c'est-à-dire avec une enveloppe dédiée à ce quartier où on aménagera plusieurs sites. Il se peut très bien que des habitants déposent ce type de projet. Il faudra s'attendre à ce que ce type de projet, à cet endroit ou ailleurs, soit redéposé puisque la tendance est plutôt de piétonner des espaces pour avoir plus d'espaces de respiration, et notamment sur un arrondissement comme le 9<sup>e</sup> où il y a très peu de squares. Que ce soit là ou ailleurs, on aura certainement ce type de projet qui sera déposé.

Mme Hélène DELABROUSSE, qui vit au même endroit que M. MEDORI depuis 8 ans, demande si on peut acter déjà, sans présumer de la consultation qui viendra bien plus tard, qu'il y ait quelque chose qui semblerait déjà une réponse, compte tenu de la contrainte du passage des piétons.

M. Sébastien DULERMO répond que c'est acté mais qu'on ne souhaite pas l'imposer. Cette proposition a été faite au conseil de quartier, on attend le retour favorable ou défavorable. Maintenant, on attend le feu vert du conseil de quartier.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.056 -DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Adeline GUILLEMAIN est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.057 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire expose qu'en vertu de l'article 6 du règlement intérieur, mais surtout compte tenu de l'importance des sujets, elle a souhaité que le Conseil puisse délibérer sur des projets qui ont été adressés par le Secrétariat général du Conseil de Paris mais parvenus hors délai, dans le cadre d'une procédure d'urgence. Elle a fait parvenir un ordre du jour complémentaire mais hors délai.

Trois sujets majeurs. La restructuration de Drouot étant attendue depuis longtemps, il n'était pas question de reporter cette délibération. La question du réseau de chaleur, là aussi, est un sujet éminemment majeur. Puis le plan d'environnement sonore, le plan bruit, et les suites. Il était important de pouvoir les aborder aujourd'hui.

L'article 6 stipule qu'en cas d'urgence, notamment pour l'inscription à l'ordre du jour d'une affaire complémentaire, le délai d'envoi peut être réduit sans qu'il puisse être inférieur à un jour franc. La maire d'arrondissement devra toutefois, dès l'ouverture de la séance, en rendre compte au conseil d'arrondissement qui se prononcera sur l'emploi de la procédure d'urgence, ce que Madame la Maire fait bien volontiers, tout en voulant exprimer son mécontentement de recevoir des services de la Ville des délibérations hors délai. Il s'agit de 8 délibérations, avec des sujets éminemment majeurs. Elle en a fait part bien évidemment aux services centraux en leur demandant que cela ne se reproduise plus ou le plus rarement possible. Elle propose que ces délibérations soient inscrites en complément de l'ordre du jour et soient portées à la connaissance des élus et débattues juste avant la question orale de l'opposition et les vœux.

**La délibération 09.2022.057 est adoptée à l'unanimité.**

Dans la journée, Madame la Maire a fait parvenir un mail aux trois membres de l'opposition, compte tenu de la densité du Conseil, pour demander l'autorisation aux uns et aux autres de consulter l'ordre du jour afin de savoir quels étaient les sujets sur lesquels ils avaient envie d'intervenir en particulier, et les autres sujets où il n'y a pas de demande d'intervention pour les adopter à la fin du Conseil.

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

- la DLH.148, le lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, un sujet qui lui semble important. M. Jean-Pierre PLAGNARD a envie de parler de ce sujet.
- l'adoption du budget supplémentaire, le BS. Madame la Maire a envie de parler de ce budget et des efforts réalisés.



- la DASCO.37 pour la Caisse des écoles ou conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges. Personne n'intervenant, elle sera adoptée.
- la DASCO.53, une subvention d'investissement à des collèges au titre du Budget participatif. Elle sera adoptée en fin de séance.
- la DFPE.65, une subvention à la halte-garderie de l'atelier Berlioz sera adoptée en fin de séance.
- la DFPE.81, une subvention et 9 conventions pour des associations qui pratiquent l'activité de médiation familiale avec l'UDAF.
- la DSOL.36, subventions à des associations pour leur action d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.
- la DSP.21, des subventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risque dans les foyers.
- les dossiers suivis par M. Jean-Baptiste GARDES avec la DAE.2, conventions et subventions à quinze organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire.
- la DAE.7, relative au Budget participatif avec des subventions avec quatorze structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social.
- la DEVE.42, des subventions à huit associations et un organisme pour leur action d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.
- la DVD.43, sur les conventions de concession d'exploitation des parcs de stationnement Meyerbeer-Opéra et Anvers.
- la DVD.63, dans cette délibération sont concernés les parcs de stationnement Carpeaux et Milton - Avenants de prorogation de l'échéance de la concession de ces ouvrages.
- la DAC.493, concernant l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hersch FENSTER au 41 rue Richer suite à un vœu adopté à l'unanimité.
- la DAC.12, subvention et avenant à une convention financière avec l'association International Visual Theatre.
- la DAC.32, subvention avec seize théâtres parisiens membres de l'ASTP, l'Association pour le soutien du théâtre privé. C'est une subvention qu'on attend tous avec beaucoup d'impatience chaque année, et on regarde avec beaucoup d'intérêt ce qui peut se passer en octobre prochain au moment du projet de loi de finances au niveau de l'Assemblée nationale pour soutenir l'ASTP puisqu'il y a une réforme dans l'air du mode de calcul de la taxe de l'ASTP.
- la DAC.593, une subvention de 8 500 euros à cinq associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 9<sup>e</sup> arrondissement. Mme Lorraine GAY interviendra.
- la DDCT.39, subventions à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale attribuée au 9<sup>e</sup> arrondissement. Là aussi Mme Lorraine GAY interviendra.
- la question orale.
- le vœu.

On passe de nouveau à des subventions dans le giron de M. Sébastien DULERMO.

- la DEVE.49, subvention accordée aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre du plan de sortie des plastiques. On est sorti du plastique, donc c'est une subvention à l'échelle de la Ville de Paris. S'il n'y a pas de demande d'intervention, elle sera mise aux voix à la fin du Conseil.
- la DEVE.53, une subvention aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'AMI de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- la DJS.9, subventions à onze associations sportives. C'est important puisqu'on soutient les associations sportives. Maintenant que la crise sanitaire est passée, il faut que les habitants et les usagers puissent à nouveau bouger pour leur santé.
- la DJS.30, la subvention à l'OMS, rapportée par Mme Adeline GUILLEMAIN.
- la DCPA.13, concernant la restructuration de la crèche Drouot qui est un vrai sujet sur lequel on travaille depuis des années et qui, enfin, va être totalement restructurée. Mme Virginie MERGOIL en parlera tout à l'heure.
- la DSOL.59, subventions à des associations pour leur action d'insertion sociale.
- la DVD.69, relative au réseau de chaleur parisien. C'est un sujet absolument majeur et on doit pouvoir débattre de ce sujet.
- la DTEC.26, sur l'approbation du plan d'amélioration de l'environnement sonore. C'est un enjeu de santé publique et un enjeu dans le cadre de la transition écologique excessivement important. Donc on en débattrait.

Merci à vous toutes et à vous tous ! Peut-être avant de rentrer totalement dans l'ordre du jour de notre Conseil, d'abord, l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 mai dernier.

M. Guillaume COT fait observer qu'un petit élément a échappé à son attention, page 41. Sur le vœu, l'opposition souhaiterait qu'apparaisse le fait que Mme DUTREUIL, M. NGATCHA et lui-même l'ont voté. Il souhaite qu'il y ait le détail du vote.

**DÉLIBÉRATION 09.2022.058 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 MAI 2022.**

**Rapporteuse** : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**La délibération 09.2022.058 est amendée à l'unanimité.**

Madame la Maire souhaite apporter au Conseil les résultats du deuxième tour des élections législatives dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle présente le résultat et également ses sincères félicitations républicaines aux deux députés élus dans le 9<sup>e</sup>, un arrondissement important et central qui dispose de deux circonscriptions. Dans la première circonscription qui comprend le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup> arrondissement dans son intégralité et une grande partie des deux tiers du 9<sup>e</sup> arrondissement, M. Sylvain MAILLARD, député sortant, a été élu avec 65,6 % des suffrages exprimés dont 61,2 % sur les 23 bureaux du 9<sup>e</sup> arrondissement. M. Thomas LUQUET, son concurrent, a obtenu, à l'échelle de la circonscription, 34,4 % des suffrages exprimés et 38,8 % dans le 9<sup>e</sup>.

Pour la 18<sup>e</sup> circonscription de Paris : 44 bureaux de vote dont 4 bureaux de vote dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, M. CARON a été élu député de la 18<sup>e</sup> circonscription avec 51,6 % des suffrages exprimés. Il a obtenu 41,7 % dans le 9<sup>e</sup>. M. Pierre-Yves BOURNAZEL a obtenu 48,4 % à l'échelle de la 18<sup>e</sup> circonscription, avec un score très honorable de 58,3 % dans les 4 bureaux du 9<sup>e</sup> arrondissement. Madame la Maire renouvelle ses félicitations à M. MAILLARD et à M. CARON et laisse la parole à Mme GUILLEMAIN pour le point sécurité.

### RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe du changement de commandement à la tête de la 7<sup>e</sup> compagnie de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris. En effet, après deux ans de bons et loyaux services, le capitaine Julien BANASIAK avec qui la Mairie entretenait des liens de travail étroits, a quitté le 9<sup>e</sup> pour rejoindre l'état-major du 1<sup>er</sup> groupement d'incendie et de secours à Montmartre. Avec Madame la Maire, elle était présente la semaine dernière à la caserne Blanche aux côtés des pompiers pour la cérémonie de passation de commandement au cours de laquelle Delphine BÜRKLI a remercié le capitaine BANASIAK pour l'ensemble du travail effectué au service des habitants du 9<sup>e</sup> et a salué également l'arrivée du capitaine Alexandre CLASTRIER qui lui succède. Madame la Maire a également remis la médaille du 9<sup>e</sup> au capitaine BANASIAK. Les élus lui souhaitent bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Toujours au registre des départs, le directeur adjoint du cabinet du préfet de Police, M. Simon BERTOUX, a quitté ses fonctions fin mai pour rejoindre le cabinet de la nouvelle Première ministre. Il a été remplacé par la sous-préfète, Élise LAVIEILLE qui sera reçue prochainement à la Mairie du 9<sup>e</sup>.

La semaine dernière, s'est tenue à l'Hôtel de ville une réunion des adjoints à la sécurité. Au cours de ce temps d'échange, ont été traités de nombreux sujets : le nouveau conventionnement des clubs de prévention spécialisés, la réécriture des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement, la mise à jour du référentiel des points école ou encore la prévention des phénomènes de rixe. À l'issue de cette réunion, on a acté la mise en place prochaine d'une campagne de communication contre les vols à la fausse qualité, qui se développent de plus en plus dans Paris, destinée aux personnes vulnérables. On évoquait la question des points école. À ce sujet, Mme Adeline GUILLEMAIN indique que Madame la Maire a saisi par courrier le 15 juin dernier, M. Nicolas NORDMAN, adjoint à la Maire de Paris en charge de la sécurité, pour lui demander que le référentiel existant soit maintenu dans le 9<sup>e</sup> et qu'un nouveau point école soit créé au niveau de la traversée piétonne située à l'angle des rues La Fayette et Victoire, au niveau du métro Le Peletier. Pour information, cette demande est portée par de nombreux parents d'élèves de l'école élémentaire publique de la rue de la Victoire. Elle est justifiée également par l'aménagement en cours de la piste cyclable bidirectionnelle sur la chaussée de la rue La Fayette qui sera mise en service cet été. Les élus restent vigilants sur ce sujet qui leur tient à cœur, à savoir la sécurité des jeunes Parisiens.

Autre sujet important, celui des occupations illégales. On en a parlé au dernier conseil d'arrondissement. L'immeuble désaffecté situé au 17 rue Saulnier est squatté depuis le 1<sup>er</sup> avril par une centaine de personnes encadrées par le collectif Droit au logement et l'association La chapelle debout.

Le propriétaire du bâtiment, la Société générale, a assigné en justice fin avril les occupants afin de pouvoir obtenir leur éviction. L'audience devant le tribunal a eu lieu le 9 juin et le verdict est fixé au 18 juillet, soit trois mois, jour pour jour, après le début de l'occupation. On espère que tout rentrera rapidement dans l'ordre à l'issue de la décision de justice. En attendant, la situation sur place est particulièrement tendue. Le 13 juin, une rixe a éclaté devant le 17 rue Saulnier. Plusieurs personnes en possession de barres de fer et de couteaux se sont battues en pleine rue et n'ont pu être dispersées qu'à la vue des véhicules de police. Les effectifs du commissariat sont extrêmement vigilants sur le secteur pour prévenir de nouvelles rixes. À ce propos, comme indiqué lors du conseil d'arrondissement du mois de mai, il y a une situation d'occupation illicite d'un local commercial au 61 rue de Douai. Grâce à l'intervention de Mme Delphine BÜRKLI auprès du préfet de Police, le propriétaire du local s'est engagé à mettre un terme à cette situation et l'évacuation a été confirmée. Les élus sont toujours attentifs à la situation sécuritaire de ce quartier, en particulier aux abords du square Berlioz et de la place Adolphe Max, puisque les personnes occupant ce local se sont réappropriées la place. On essaie d'insister sur ce sujet au niveau de la Police nationale et municipale. À la veille du 21 juin, on a demandé aux forces de l'ordre, polices nationale et municipale, d'être évidemment vigilantes le soir de la Fête de la musique, en particulier place Turgot où la situation avait dégénéré l'année dernière. Il est important que ce moment festif ne génère pas de troubles à l'ordre public et on fera en sorte que la sécurité des habitants du 9<sup>e</sup> soit assurée.

Pour conclure, Mme Adeline GUILLEMAIN revient sur les nuisances générées par l'hôtel club Soho House situé 45 rue La Bruyère. Le lundi 23 mai, Madame la Maire a organisé à nouveau une réunion sur place en présence du propriétaire des murs, de la direction de l'établissement, des riverains, du commissariat central et de la cheffe de la police municipale. À l'issue de ce rendez-vous, plusieurs mesures ont été actées, dont le renforcement de la présence de vigiles en extérieur, la réalisation d'une mesure d'impact des nuisances sonores et le rappel à l'ordre des clients de l'établissement en cas de trouble. Si la direction du Soho House n'accepte pas de mettre rapidement ces mesures en œuvre et si les nuisances persistent, on sera contraint, avec Madame la Maire, de demander la fermeture administrative de cet hôtel. Dans ce cas comme dans les autres, on estime que la liberté économique et le droit légitime au commerce ne doivent pas se faire au détriment de la tranquillité et de la sécurité de tous les habitants du 9<sup>e</sup>.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour ce point complet et passe la parole à M. Jean-Baptiste GARDES, l'adjoint sur l'espace public pour un point propreté.

#### RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES axera le point propreté sur le mouvement de grève de la collecte qu'ont dû subir les habitants du 9<sup>e</sup> ainsi que les commerçants. La semaine dernière, le lundi 13 juin, un mouvement social chez les conducteurs de benne de la Ville de Paris a impacté lourdement la collecte des ordures ménagères qui était plus que perturbée, elle n'était parfois pas du tout effectuée dans certaines rues.

C'est une partie des 700 conducteurs que compte la Ville de Paris qui ont lancé ce mouvement de grève qui n'a pris fin que le vendredi 17 juin, donc 4 jours de grève qui ont été particulièrement pénibles avec un résiduel de déchets le vendredi soir qui était encore de 90 tonnes et qui a nécessité un traitement jusqu'au samedi en fin de matinée. Le motif de cette grève est que, dans plusieurs communiqués, le syndicat CGT avait notamment demandé la diminution du temps de travail sur la base de 32 h par semaine, la mise en place d'un statut spécifique comme celui accordé à leurs collègues éboueurs ainsi que l'arrêt des recours à toutes les missions confiées aux entreprises privées mises en avant par la Mairie de Paris, notamment en fin d'année dernière et en début d'année. Des mesures comme le doublement de la prime carburant des personnels, le versement d'une indemnité journalière pour les agents chargés du lavage des véhicules et une augmentation de la prime conduite sûre proposée par la DPE, par la Ville de Paris, étaient mises en place sous réserve que la grève s'arrête et que le travail reprenne, ce qui a été le cas le vendredi. Pour rappel, car cela fait souvent l'objet de questions des habitants ou des commerçants à l'occasion de ces grèves, l'organisation de la collecte des déchets relève de la Direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris et le ramassage dans les arrondissements suivants est effectué en régie, c'est-à-dire par les agents de la Ville dans le 2<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup>, le 9<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup>, le 16<sup>e</sup>, le 17<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> arrondissement. Les autres arrondissements de Paris étant collectés par des moyens privés ne sont donc pas impactés lors de mouvements de grève qui concernent les agents de Paris, d'où parfois l'étonnement en voyant certaines rues propres dans des arrondissements et la situation dans les arrondissements forcément perturbée en cas de grève.

On avait présenté, il y a quelques conseils, lors de la présentation du plan propreté de l'arrondissement, une enveloppe appelée souplesse, une enveloppe financière dédiée au 9<sup>e</sup> arrondissement qui a été mise en place par la Mairie de Paris depuis le début de l'année dans le cadre de la territorialisation des actions de propreté. Elle sera réajustée et complétée. Cela sera présenté pour le 2<sup>d</sup> semestre au prochain conseil d'arrondissement pour mettre en place de nouvelles prestations par rapport à celles mises en place en début d'année, pour s'adapter notamment à la saison estivale qui arrive. Mais cette enveloppe souplesse n'a pas pu être utilisée autant que les élus l'auraient souhaité lors de l'épisode de grève. La mobilisation de la Mairie du 9<sup>e</sup> et de la direction territoriale, dont il faut saluer l'engagement et celui de tous les agents des 5 ateliers dans le 9<sup>e</sup> qui ont pallié ce mouvement de grève et ont collecté en complément des moyens privés mis en place avec la Direction de la propreté, malgré un épisode de canicule. Donc cette enveloppe souplesse, qui aurait permis d'amortir ces journées de grève, n'a pas pu être mise en place avec suffisamment de réactivité. Une fois encore, les élus demandent la mise en place de solutions d'urgence qui soient anticipées, donc que les directions territoriales, avec qui on travaille au quotidien, puissent avoir ce levier d'action budgétaire de façon anticipée pour prévoir ces épisodes de grève, notamment, et d'autres épisodes comme la neige, etc. Ils demandent aussi une réelle autonomie des arrondissements dans le choix des prestataires privés en cas de grève puisque, la semaine dernière, tous les arrondissements concernés, ou une partie, se tournaient vers les mêmes prestataires privés. Il y a eu un engorgement de demandes auprès de ces prestataires qui n'ont pas toujours été réactifs pour répondre.

Les élus demandent encore une fois à la Mairie de Paris, et Madame la Maire portera ce combat dans les prochains conseils de Paris à venir comme elle le fait depuis 2014, à ce qu'ils aient une réelle autonomie pour travailler avec encore plus de synergie, ce que la direction territoriale fait malgré tout, elle l'a encore prouvé du coup la semaine dernière.

Madame la Maire remercie M. Jean-Baptiste GARDES pour son engagement pendant cette période très compliquée avec des températures extérieures qui montaient inexorablement jusqu'à la fin de semaine. On a pallié l'urgence et essayé de trouver des solutions là où la situation devenait vraiment très problématique.

### COMMUNICATION SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 9<sup>E</sup> EN 2021, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

M. Jean-Pierre PLAGNARD va commencer par le contexte parisien et parlera ensuite du 9<sup>e</sup> arrondissement et de l'action de la Mairie dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Si on reprend le sujet de façon parisienne et qu'on s'appuie sur les chiffres de l'APUR, on note que la part sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 21,8 % des logements parisiens, soit 255 355 logements, sont des logements sociaux. Ce chiffre atteint 22,4 % en intégrant les logements financés non encore livrés. En fait, il y a un objectif de 25 % en 2025. Le taux d'avancement est bien, d'autant plus que les trois grands bailleurs sociaux ont aussi en gestion des logements qui ne sont pas conventionnés et qui peuvent le devenir, ce qui permettra de façon automatique d'arriver jusqu'à ces 25 %. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, ils représentaient, à la même date, 2 463 logements sociaux, soit 7,2 % du parc, puisque le parc de logements dans le 9<sup>e</sup> arrondissement est de l'ordre de 40 000 logements. Il y avait 260 000 ménages inscrits comme demandeurs de logements sociaux à Paris fin 2020. Dans ces 260 000 ménages, 135 000 sont des ménages parisiens déjà effectivement à Paris, les autres ne le sont pas. Ce chiffre est supérieur au nombre total de logements sociaux disponibles dans la capitale. Au cours de l'année 2020, près de 8 000 logements ont pu être attribués, ce qui représente à peine 3 % des demandes enregistrées. Chaque année, près de 97 % des demandes ne peuvent donc pas être satisfaites, faute de logements disponibles. Les chiffres sont relativement stables, sauf sur les logements attribués. À la fin des années 2010, on était plutôt autour de 10 000 logements attribués. Donc la baisse à 8 000 est un point important dans le sens où il n'y a que 3% des demandes qui ont pu aboutir. Concernant les délais d'attente, on va avoir les chiffres par l'APUR qui est un organisme qui diffuse énormément de chiffres. Mais on va en avoir aussi par la DRIHL et par la Préfecture. D'après une étude de la DRIHL, les délais d'attente à Paris sont en moyenne de 6 ans pour un F1, 9 ans pour un F2 ou un F3 et 10 ans pour un F4 et plus. À noter que ces moyennes intègrent des situations très différentes. Il est ainsi fréquent de trouver des dossiers qui ont 15 ans d'ancienneté. Le taux de rotation des baux du parc social parisien est très faible et plutôt orienté à la baisse : 3,8 % en 2020 contre environ 5 % les années d'avant. Beaucoup de demandeurs ne sont pas suffisamment informés de ces délais d'attente, ce qui crée de la frustration. Il est indispensable de mieux informer les demandeurs des délais d'attente par typologie de logement.

La mixité du logement intermédiaire est un sujet sensible parce que, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, peu de familles rentrent dans le logement intermédiaire. On regrette chaque année de voir beaucoup de familles, bien intégrées dans le 9<sup>e</sup>, qui travaillent, qui sont actives dans les associations, dont les enfants vont à l'école et qui, malheureusement, doivent le quitter. On veut vraiment faire tout ce que l'on peut pour garder ces personnes. Afin d'assurer une réelle mixité sociale et d'aider les familles et les classes moyennes à se maintenir à Paris, il est indispensable que la Ville développe davantage de logements dits intermédiaires, en parallèle des catégories existantes. Cela permettra de simplifier la vie des salariés et notamment ceux consacrés aux services du public tels que les enseignants, les policiers, les infirmiers, les pompiers puisque, dans notre charte du logement social, ce sont des catégories que nous cherchons à aider. On veut leur éviter les longs trajets entre logement et travail, le plus souvent au détriment de leur vie familiale. À noter que la semaine passée, Mme BÜRKLI a rencontré Mme Sophie LECOQ, la directrice de la Foncière de la Ville de Paris, dont l'objet est de proposer aux ménages, sous conditions de ressources, d'accéder à la propriété pour environ 5 000 euros par m<sup>2</sup>, c'est ce qu'on appelle les BRS, les baux réels et solidaires. Lors de la première opération réalisée par cette foncière à Saint-Vincent de Paul, 83 % des profils sélectionnés étaient issus du parc social. Créée il y a deux ans, cette foncière n'a été capitalisée qu'à hauteur de 10 millions d'euros, ce qui a surpris. La Ville de Paris les a capitalisés à hauteur de 10 millions d'euros, ce qui ne lui permet pas de réaliser son objectif de création de 1 000 logements par an. À date, aucune réalisation de la Foncière de Paris n'a été réalisée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. On espère prochainement que de telles opérations pourront avoir lieu, c'est l'avis exprimé par Madame la Maire.

Si on parle du 9<sup>e</sup> arrondissement de façon plus précise, au 31 décembre 2020, en citant les chiffres de la Préfecture, 2 688 ménages ont demandé un logement dans l'arrondissement dont 546 ménages, soit 20 %, déjà logés dans le parc social. Sur l'ensemble de ces 2 688 ménages, 1 019 sont résidents sur l'arrondissement, ce qui représente 38 %. La demande est très forte sur les T1 et les T2, ce qui représente 1 616 ménages, donc 60 % des 2 688 ménages dont on vient de parler. En 2020, le 9<sup>e</sup> arrondissement comptait 64 attributions dans le parc locatif social, ce qui montre la faiblesse de l'attribution, dont 20 ménages ayant bénéficié d'une attribution issue d'une mutation au sein du parc social. À noter que le nombre d'attributions était de 114 en 2019 et 165 en 2018. On observe une rotation plus forte mais aussi le fait qu'en 2018 et en 2019, il y avait eu des nouveaux immeubles sociaux livrés, ce qui n'a pas été le cas malheureusement en 2020. Parmi les demandeurs, 211 ménages DALO ont sollicité un logement dans l'arrondissement. En premier choix, 5 ménages étaient déjà logés dans le parc social. 14 logements ont été attribués au profit des ménages DALO, ce qui représente 22% des attributions. En 2021, en synthèse, on observe qu'il y a eu 78 logements qui ont été attribués. Donc on est en hausse par rapport à 2020. Le contingent Ville a été le plus important avec 33 attributions, suivi par Action logement 22 attributions et la Préfecture 10 attributions. Par ailleurs, ce sont, tous réservataires confondus, 39,7 %, donc quasiment 40 %, des attributions qui profitent aux ménages reconnus DALO ou à défaut, à des ménages prioritaires au titre de l'article 441-1 du CCH (80 % sur le contingent préfectoral mal logé, donc dans le DALO 54 % pour le contingent d'Action logement et 30 % sur le contingent Ville).

Concernant la Mairie du 9<sup>e</sup>, elle n'a eu malheureusement, l'année précédente, que 9 attributions de logement passées par les commissions. Il faut noter qu'il y en avait 11 en 2020, 18 en 2019 et 30 en 2018. La répartition des logements attribués en 2021 était la suivante : pour une autre attribution : 1 F1, 4 F2, 1 F3, 2 F4 et 1 F6. Si on les prend par catégorie de financeur, on avait 5 PLUS, 3 PLS, 1 PLI. Il faut bien sûr noter qu'il n'y avait aucun PLAI qui avait pu être attribué l'année précédente, ce qui limite les publics les plus précaires.

Dans les prochains mois et les années à venir, il est prévu la livraison de 186 nouveaux logements sociaux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, certains faisant suite à des préemptions de la Mairie de Paris en site occupé qui ne donneront pas lieu à de nouvelles attributions. Parmi les projets notables, on peut citer les 19 logements RIVP du 46 rue Laffitte, dont 9 orientés vers les mairies, qui sont attribués dans les jours à venir, 17 logements ELOGIE-SIEMP seront également livrés en juillet 2022 au 11 rue Bergère. Autre projet notable, la création nette de 13 logements RIVP au 2 cité Charles Godon.

Madame la Maire rappelle que Mme DUTREUIL siège au titre de l'opposition dans cette commission, une commission qui a évolué dans le cadre de la deuxième mandature avec l'ajout d'un collègue d'habitants. Avant chaque commission, les membres de la commission sont aussi invités à aller visiter les appartements neufs qui sont ensuite proposés à la commission.

M. Jean-Pierre PLAGNARD se dit surpris par la quantité de refus rencontrée quand on fait des listes. Donc le fait qu'on puisse les visiter permet de mieux cibler par rapport aux ménages auxquels on va proposer effectivement des biens adaptés.

Mme Frédérique DUTREUIL tient à souligner qu'on a souvent, dans les dossiers soumis, des situations très difficiles, et que les classements ne sont pas toujours suivis par les bailleurs sociaux. On se retrouve avec des personnes que l'on représente régulièrement ou qui sont légèrement limitées d'un point de vue financier, mais leur situation est tellement difficile qu'on ne peut pas ne pas les classer en première position. Au final, nous ne sommes pas suivis par les bailleurs sociaux. En réalité, on n'est pas réellement une commission d'attribution des logements mais peut-être une commission de proposition.

Madame la Maire rappelle que ce sont les règles dictées par la Ville de Paris. Les commissions de mairie d'arrondissement doivent proposer trois dossiers.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'on en propose cinq à chaque fois. On a des personnes dans une situation catastrophique et elle tenait à le préciser en tant qu'élue d'opposition.

M. Pierre MAURIN note que sur 78 attributions, la Mairie du 9<sup>e</sup> a fait une préconisation sur 9 logements, soit globalement 10 % sur lesquels c'est une préconisation. Il expose que s'il devait faire une proposition à la Ville de Paris, ce serait d'augmenter le quota par arrondissement, puisqu'en général les arrondissements connaissent le mieux les besoins des habitants et pourraient privilégier les gens qui travaillent pour l'arrondissement pour créer la Ville du quart d'heure.



Mme Frédérique DUTREUIL estime que ce sont les bailleurs sociaux qui ne suivent pas nécessairement les préconisations, mais elle est d'accord sur la clé de répartition. Il faudrait qu'elle soit respectée. Mais s'agissant des préconisations, ce sont les bailleurs sociaux qui ne les suivent pas souvent voire tout le temps.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que le logement social est lié au financement. Le logement social va être financé par l'État. Donc ce qui est financé par l'État va être attribué par la Préfecture. Il va y avoir un financement région. En tout cas, c'est au prorata du financement que se font les attributions. On est sur le quota qui appartient à la Mairie de Paris, parce qu'une grosse partie des logements sociaux appartient à la Mairie de Paris. Mais les autres financeurs, dont Action logement, c'est-à-dire les entreprises privées, ont aussi des quotas.

Madame la Maire remercie pour ces échanges. Cette communication n'appelle pas de vote.

On passe au point sur le lancement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Une délibération qui fait suite à une loi adoptée il y a quelques années, la loi ELAN de 2018.

DÉLIBÉRATION 09.2022.059 (2022.DLH.148) - LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle que, d'après cette loi votée le 23 novembre 2018, la Ville de Paris doit se doter d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social d'information des demandeurs, en acronyme PPGDID, qui regroupera et précisera le dispositif pour faciliter l'accès des Parisiens et des Parisiennes au logement social. Les principaux sujets sur lesquels des engagements doivent être pris sont les suivants : simplification de l'enregistrement de la demande de logement social et répartition territoriale des guichets d'enregistrement, optimisation du délai de réception d'un demandeur après l'enregistrement de sa demande de logement social, pilotage des indicateurs permettant d'estimer le délai d'attente moyen par typologie de logement et par secteur géographique pour obtenir l'attribution d'un logement locatif social - c'est vraiment très important, les moyens permettent de favoriser les mutations internes au sein du parc de logements sociaux locatifs ; les familles évoluent, soit avec des enfants qui arrivent dans la famille ou au contraire, des enfants qui s'émancipent - une plus grande transparence et équité dans le processus d'instruction, élément vraiment important vis-à-vis du public ; une gestion des demandes de façon partagée à l'échelon intercommunal dans le cadre d'une politique intercommunale de partenariat des attributions.

Outre l'État associé de droit, les membres de la Conférence parisienne du logement, dont font partie les mairies d'arrondissement, sont sollicités pour participer à l'élaboration de ce plan, celui-ci devant orienter dans les 6 prochaines années la gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Il est prévu que ce projet soit présenté au Conseil de Paris dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, il reste une petite année.

Concernant la situation du 9<sup>e</sup> arrondissement, il faut noter que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement est pleinement engagée à améliorer et faciliter la gestion des demandes de logements sociaux. C'est à ce titre que Madame la Maire et son adjoint au logement tiennent chacun des permanences pour rencontrer les demandeurs, prendre en compte leurs demandes et les aider au mieux de leur possibilité à résoudre le problème de logement. Les élus participeront avec intérêt à ces réunions pour, sur la base de leur expérience, participer à l'élaboration du système.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DLH.148.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.060 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT POUR 2022.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire rappelle que, selon une tradition à cette période de l'année, le Conseil est amené à étudier et à valider la révision du budget primitif présenté en novembre dernier sous la forme d'un budget supplémentaire. Le fait marquant de ce budget supplémentaire, ce sont les reports notifiés lors de la dernière séance.

Le montant global des crédits à reporter est de 1 380 347 euros dont 242 340 euros engagés sur 2021 et 1 138 006 euros de reports libres d'emploi, dits RLE, dus évidemment à la crise sanitaire avec la fermeture, pour répondre aux prescriptions gouvernementales, d'un certain nombre d'équipements publics. On a donc fait des économies de fonctionnement mais nous avons eu aussi des coûts notables pendant cette crise : l'ouverture d'un centre de vaccination, d'équipement, la sur-désinfection lorsque les équipements ont pu rouvrir, en particulier dans les écoles et les crèches. Consciente des difficultés budgétaires que connaît la Ville de Paris depuis 2015, encore amplifiées par la situation de crise, et attachée à la maîtrise de la dépense publique, Madame la Maire a décidé d'affecter ces reports libres d'emploi à la prise en charge des surcoûts générés par les différentes crises ainsi qu'au financement des dépenses incontournables et obligatoires dont l'inscription budgétaire n'avait pas été retenue par la Mairie de Paris au budget primitif de 2022. Elle n'a pas souhaité, lors de la réunion tenue avec le Premier adjoint, d'abondement budgétaire dans le cadre des négociations puisqu'elle considère que ces reports libres d'emploi peuvent, dans le cadre de rationalité et du strict respect des deniers publics, financer les demandes. Donc les RLE, les reports libres d'emploi, sont mobilisés en 2022 pour financer notamment les dépenses de fluide, gaz, électricité qui sont deux fois plus élevées qu'initialement prévues en 2022 et qui nécessitent un abondement massif. Pour 2023, il faudra avoir des discussions très serrées avec la Ville de Paris pour prendre en compte ce fait absolument majeur puisque les services estiment désormais la dépense prévisionnelle des fluides pour l'année 2022 à près de 1 300 000 euros, soit quasiment le double de l'inscription budgétaire initiale. Ces reports libres d'emploi ont été utilisés aussi à hauteur de 95 000 euros pour le surentretien et la désinfection mise en œuvre dans les établissements d'accueil de la petite enfance. Ce sont des mesures décidées dans le sens d'une meilleure santé environnementale dans les équipements d'accueil de la petite enfance, avec les capteurs CO2 et les purificateurs d'air dans les crèches, et pour le recyclage des masques dans les écoles.

D'autre part, l'évolution défavorable des prix internationaux des matières premières importées pèse sur l'exécution 2022 et les moyens alloués à l'État spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement. Il faut le prendre en compte. Les RLE sont nécessaires pour pouvoir recouvrir les nouveaux coûts puisque les services relèvent un surcoût de 30 % pour les fournitures des petits équipements utilisés dans les établissements déconcentrés de l'arrondissement. Les reports libres d'emploi couvriront aussi les dépenses d'entretien et d'arrosage de nouveaux équipements qui n'ont pas été pris en compte par les services de la Ville dans la détermination du budget primitif 2022 pour environ 35 000 euros. Cela concerne les frais d'entretien de la fontaine du square de la Trinité qui a été remise en eau très récemment après 15 ans d'arrêt, et il s'agit que cette fontaine puisse continuer à ravir les usagers du square. On a aussi dû couvrir l'arrosage des 10 jardinières mobiles installées rue Mogador dans le cadre du projet global du réaménagement du secteur Mogador-Clichy et les besoins en eau des 7 nouvelles chambres de comptage créées depuis 2007 dans le cadre de l'aménagement de nouveaux espaces verts, puisque la priorité a été de végétaliser les espaces publics, et tout cela a un coût.

En outre, les reports libres d'emploi permettent de financer l'affectation, tous les week-ends, d'un agent de surveillance supplémentaire qui intervient dans le cadre de l'opération Paris Respire pour permettre son respect. Dans le secteur Martyrs-Tour d'Auvergne-Milton, un agent de plus a été sollicité. L'État spécial se substitue ici à la responsabilité de la Ville de Paris en prenant en charge une dépense de l'ordre de 20 000 euros afin de faciliter la circulation des riverains et la sécurisation de nombreux piétons fréquentant cette zone. Mais cela ne suffit pas, il faut que la police municipale puisse aussi intervenir beaucoup plus souvent le week-end, bien sûr dans le cadre de Paris Respire, et la semaine, pour que chacun puisse se mouvoir en toute sécurité sur l'espace public.

**La délibération 09.2022.060 est adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).**

DÉLIBÉRATION 09.2022.061 (2022.DAC.593) - SUBVENTIONS (8 500 EUROS) À CINQ ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Lorraine GAY, Conseillère d'arrondissement.

Mme Lorraine GAY rappelle que le Conseil a chaque année la possibilité de soutenir les associations qui œuvrent pour l'action culturelle locale à hauteur de 10 000 euros. On poursuit cette année le partenariat avec le Paris Mozart Orchestra qui se produit chaque mois à la Mairie. On aura la joie de les accueillir à nouveau demain soir à l'occasion de la Fête de la musique. Les élus soutiennent également, comme chaque année, l'association Arkenciel compagnie de Tony HARRISON qui encadre l'atelier théâtre du 9<sup>e</sup> créé dès la première mandature de Madame la Maire. La représentation théâtrale de fin d'année des élèves s'est tenue il y a une semaine au théâtre de l'Œuvre et ce fut un véritable succès. Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association. Cette année encore, les élus accompagnent le Chœur François Vercken qui anime nombre de cérémonies commémoratives qui prennent vie à travers ses magnifiques interprétations. Afin de lui permettre de continuer à répéter, il est proposé d'attribuer 500 euros à l'association.

En janvier, on a eu la chance d'accueillir par ailleurs une magnifique exposition de photographies du cinéma du 20<sup>e</sup> siècle proposée par les Ateliers de CriBeau. Des visiteurs venus de tout Paris mais également de toutes parts ont découvert, durant plusieurs semaines, les nombreux clichés inédits venus de Bologne. Pour la réalisation de ce bel évènement, on soutient l'association à hauteur de 1 000 euros. Enfin, une nouvelle venue dans l'animation culturelle du 9<sup>e</sup> puisqu'il s'agit de l'association La nouvelle Athènes, centre des pianos romantiques. Elle a offert de magnifiques concerts de musique romantique ici même, en salle du Conseil, au printemps et une subvention de 500 euros est proposée pour soutenir le développement de l'association.

Madame la Maire confirme que c'est un nouvel évènement qui est vraiment très apprécié et qui a fait salle comble la semaine dernière.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.593.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.062 (2022.DDCT.39) - SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À TROIS ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Lorraine GAY, Conseillère d'arrondissement.

Mme Lorraine GAY annonce une délibération qui concerne trois associations du 9<sup>e</sup> arrondissement. Si les fonds du Maire n'existent plus, un nouveau fonds d'animation locale a été créé sur le budget de la DDCT en faveur d'associations à vocation sociale ou concourant à l'animation locale de l'arrondissement.

Dans ce cadre, ont été retenues les associations :

- Faites le 9, association particulièrement active sur le territoire, que ce soit pour la chasse aux œufs, la programmation de spectacle jeunesse à la Mairie, l'aide au développement de projets culturels ou encore l'animation des Journées du patrimoine. Faites le 9 œuvre toute l'année dans l'animation locale, particulièrement celle à destination des jeunes.

- La Rue Blanche ENSATT, association qui regroupe aujourd'hui les anciens élèves de la mythique école de théâtre du 9<sup>e</sup> arrondissement. Chaque année, si l'on met de côté les années COVID, l'association a offert une exposition différente dans les salons Aguado afin de valoriser l'art du théâtre et ses métiers. On a, à cette occasion, pu admirer de magnifiques costumes d'époque ou encore découvrir les nombreux métiers qui sont rassemblés pour faire vivre un spectacle. Cette année, les dates initialement prévues ont dû être décalées pour des raisons techniques mais l'association proposera à la fin de l'année 2022 une exposition inédite afin de célébrer son 81<sup>e</sup> anniversaire. Pour l'accompagner dans la réalisation de l'évènement, une subvention de 500 euros est aujourd'hui soumise.

- Les amis de Jean-Claude Carrière. Les élus ont, à de nombreuses reprises, évoqué l'hommage rendu tout au long de l'année 2022 à Jean-Claude Carrière. Mme Lorraine GAY souhaite remercier les membres de l'association qui travaillent aux côtés des élus pour que la programmation très exigeante souhaitée par Madame

la Maire puisse voir le jour. Ainsi, chaque mois, on découvre un peu plus l'étendue de l'héritage culturel laissé par Jean-Claude Carrière à travers des projections, des conférences et des spectacles de très haut niveau et d'une très grande qualité. Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 5 000 euros.

Madame la Maire ajoute que de belles manifestations se tiendront à partir de la semaine prochaine à la fois pour les jeunes du théâtre, les astrophysiciens, et bien sûr, du cinéma. Elle mentionne que la Rue Blanche ENSATT a toujours offert de belles émotions, notamment au moment du 75<sup>e</sup> anniversaire, exceptionnellement parrainé par le regretté Michel BOUQUET. C'était un moment inoubliable.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DDCT.39.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.063 (2022.DCPA.13) - RESTRUCTURATION DE LA CRÈCHE DROUOT EN UN MULTI-ACCUEIL DE 97 ENFANTS - OBJECTIFS, PROGRAMME DES TRAVAUX - 11 RUE DROUOT PARIS 9<sup>E</sup>.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL expose que le projet de restructuration de la crèche et de la halte-garderie date depuis a minima de 2014, c'était dans le cadre du PIM. On a enfin un planning pour une ouverture prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2026. On a déjà eu des premiers rendez-vous pour prévenir le personnel de cette restructuration. Ils sont au courant aujourd'hui. La crèche est rafistolée. C'est une restructuration assez importante puisque c'est dans un bâtiment où un appartement de fonction va être retiré. L'effectif a été maintenu à 97 berceaux parce qu'il faut savoir qu'il y a une réglementation au niveau des m<sup>2</sup> attribués par enfant. Il faut 5,5 m<sup>2</sup> par enfant, on était à 4,5. Donc malgré la récupération de cet appartement de fonction, des cuisines qui vont être remises, on ne pourra pas faire plus de berceaux mais on maintient l'existant, ce qui est déjà plutôt pas mal. Il y aura des petites sections, des moyennes et des grandes. On espère que la répartition se fera bien. Le budget est évalué à plus de 3 millions d'euros, toutes dépenses confondues, en espérant que ce ne sera pas augmenté, mais pour les travaux, a priori, c'est 1 680 000 euros. Il faut savoir qu'il y a du désamiantage, du déplombage et qu'il faut refaire l'aménagement. C'est un immeuble qui date des années 80 donc il y a beaucoup de travail mais il y a aussi une anticipation de la fermeture qu'on espère d'un an et demi, mais ça risque d'être deux ans. Donc pour une ouverture au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, ce sera 2024. Mme Virginie MERGOIL se dit effarée par ce timing parce qu'il faut attendre 10 ans. Il y a du rafistolage et des coûts dépensés depuis 10 ans.

Madame la Maire souligne que c'est une bonne nouvelle. Au cours de la première mandature, on a restructuré la crèche du 34 rue des Martyrs. Là aussi, on a eu 18 mois de travaux. On a pu obtenir 3 millions d'euros dans le cadre du PIM. Cette somme n'intègre pas la réhabilitation du hall d'entrée. Il faudra qu'on trouve dans les IL et les IIL d'autres moyens de financement. Mais Madame la Maire a bon espoir car les études ont été faites avec beaucoup de sérieux par la DFPE et par les différents services pour la mise aux normes sanitaires et environnementales. Il y a eu beaucoup de temps d'instruction, beaucoup de temps technique mais on a un calendrier. Les personnels seront redéployés dans les autres crèches, le temps des travaux. C'est un beau projet, une crèche qui deviendra multi-accueil.

On se projette sur le futur. Le fonctionnement d'une crèche en 2022 ne peut plus être le même qu'il l'était dans les années 80 et 90. Il faut perpétuellement s'adapter et c'est ce que l'on va faire avec la crèche Drouot.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DCPA.13.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.064 (2022.DVD.69) - RÉSEAU DE CHALEUR PARISIEN - CLASSEMENT ET DÉFINITION DE LA ZONE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce que cette délibération concerne le classement et la définition de la zone de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien. Les réseaux de chaleur sont mis en place par les collectivités sur leur territoire, notamment afin de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, ce qui permet de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable qui sont difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment dans les zones urbaines comme Paris. Cette alimentation en énergie, bois, géothermie, chaleur de récupération, qu'on peut mettre en place dans des installations privées en dehors des grandes villes doit, dans les grandes villes, faire l'objet de réseaux de chaleur pour en bénéficier à grande échelle de façon plus industrialisée. Ces réseaux devront être fortement développés et modernisés, étendus et densifiés.

Ainsi qu'on en avait parlé lors d'un précédent conseil d'arrondissement, il faudra, au cours des prochaines années, les orienter vers des énergies renouvelables et de récupération afin de contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique. Cette délibération vise à approuver la définition de la zone de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien dans le cadre du classement du réseau tel que le prévoit la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Ce classement est systématique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La décision de ce classement a l'intérêt suivant, il s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la chaleur urbaine votée au Conseil de Paris du 12 au 15 octobre 2021. Les objectifs principaux sont de contribuer à la neutralité carbone en 2050, d'accompagner la réduction de la consommation d'énergie avec - 35 % en 2030 et - 50 % des consommations énergétiques par rapport à 2004, d'augmenter la part d'origine renouvelable, de densifier les raccordements, de développer les boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergie locale, de sortir totalement du charbon en 2024, de convertir les centrales gaz-fioul au biogaz et biofioul d'ici 2030 et de créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelables. Le schéma directeur prévoit la construction d'une nouvelle centrale d'ici 2030 et de 4 nouvelles centrales d'ici 2050. L'exécutif est favorable évidemment à cette évolution vers une alimentation plus durable des Parisiens et des structures, qu'elles soient publiques ou privées, à Paris. M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter favorablement en faveur de cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.69.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.065 (2022.DTEC.26) 6 APPROBATION DU PLAN D'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SONORE, VERSION FINALE APRÈS CONSULTATION DU PUBLIC.

Rapporteure : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE informe qu'il s'agit d'une délibération visant à approuver le plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris pour une période de 2022 à 2026 ayant valeur de plan de prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures routières. Le projet avait été présenté en octobre 2021 avec une série d'actions sur les comportements et les activités ciblées comme prioritaires, les terrasses estivales et annuelles, le tapage nocturne sur l'espace public avec la médiation avec les professionnels, les bruits des chantiers avec la charte chantier écologique à faible zone et livraisons, avec le label livraison silencieuse pour mieux maîtriser les activités qui sont produites et inhérentes à la Ville et pour essayer de mieux répondre aux plaintes. Le bilan présenté en introduction de ce rapport est assez conséquent et précis concernant les nuisances sur la santé et sur le confort de vie.

Au mois de février 2022, dans le cadre de l'approbation de la participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émission sonore des véhicules en mouvement prévue par la loi LOM, la loi sur l'orientation des mobilités, et le décret du 3 janvier 2022, Madame la Maire du 9<sup>e</sup> avait demandé à la directrice de la voirie et des déplacements, l'installation d'un troisième dispositif parisien de mesures dans le 9<sup>e</sup>. Cette demande semblait absolument importante et indispensable au regard de la situation centrale du 9<sup>e</sup> arrondissement extrêmement dense, traversé par des voies de circulation et avec des modifications de circulation qui créent de nombreuses nuisances sonores. Pour rappel, deux sites avaient été identifiés à Paris en lien avec le CEREMA, le Centre d'études et d'expertise sur les risques d'environnement et de la mobilité aménagement. L'un est rue Cardinet dans le 17<sup>e</sup>, l'autre rue d'Avron dans le 20<sup>e</sup>. Il semblait utile et nécessaire que le 9<sup>e</sup> arrondissement puisse aussi faire l'objet de mesures. Ceci n'a pas été suivi d'une réponse favorable, ce que l'exécutif regrette.

Depuis 2020 et avec l'apparition des terrasses éphémères, la Ville de Paris s'est encore renforcée dans sa production de nuisances avec une certaine incapacité à pouvoir les contrôler et les réduire. Il en est de même pour la multiplication des chantiers qui ont été réenclenchés après le COVID et qui entraînent beaucoup de nuisances, de pollution et beaucoup de colère des usagers. On le voit lorsqu'on a des réunions d'aménagement, c'est vraiment une préoccupation des gens, non seulement en raison des bruits le week-end, la soirée et tôt le matin, mais aussi maintenant dans la journée puisqu'il y a beaucoup d'habitants qui télétravaillent et sont restés en partie en télétravail. Une consultation publique a été menée. Mme Maud LELIÈVRE a un regard un peu moins positif que ce qui est indiqué dans le rapport parce qu'indiquer que la consultation a été massive avec 3 000 votants, ça reste assez peu au regard de la population parisienne. On peut sans doute affirmer que, pour la majeure partie des habitants, cette enquête n'a pas été comprise, ou en tout cas, pas vue. Il faut dire que la période entre novembre 2021 et janvier 2022 était sans doute plus favorable à ce centre d'intérêt. Mais écrire un contrat d'objectif aujourd'hui basé sur cette seule enquête pose quand même problème.

Si on fait une corrélation avec le débat qui a eu lieu en introduction, c'est aujourd'hui parce qu'on a une inadaptation des transports, des pistes cyclables et des lieux de livraison qu'on a une multiplicité d'incidence sonore. Écrire, par exemple, dans le contrat d'objectif qu'il faut éviter les livraisons en double file qui sont sources d'embouteillage et de klaxon, c'est vrai, mais ça ne suffit pas de le mettre dans un plan de nuisance sonore. Aujourd'hui, si on regarde le constat et ce qui a été évoqué depuis octobre 2021, la réponse semble être insuffisante, ou en tout cas, ne va pas produire des mesures concrètes et immédiates en termes d'aménagement et de contrôle, ce qui est quand même la demande de la majeure partie des habitants. Il faut agir de façon rapide et de façon concertée. Ce plan manque sans doute dans son approche, et en tout cas dans sa démarche, d'envergure. Mme Maud LELIÈVRE propose à cette date de s'abstenir sur cette délibération.

Mme Frédérique DUTREUIL présume que Mme Maud LELIÈVRE va proposer des amendements au Conseil de Paris. Sur le nombre d'habitants qui ont participé à la concertation, elle comprend la remarque. Mais de la même manière on accepte par exemple, dans le cadre d'une élection, que ce soit le nombre de suffrages exprimés qui l'emporte par rapport au nombre d'inscrits, parfois avec des taux d'abstention record. C'est vrai que c'est regrettable qu'il n'y ait que 3 000 citoyens qui aient participé à la consultation. Mais ça vaut pour les élections. Il faut l'accepter au même titre qu'on accepte l'issue des urnes, il faut accepter que des habitants n'aient pas souhaité participer à la consultation et ce, d'autant qu'il y a eu suffisamment de publicité et de communication là-dessus.

M. Pierre MAURIN a constaté dans cette consultation qu'il y avait deux sources de bruit identifiées. Les deux sources de bruit les plus importantes sont les terrasses et les deux-roues motorisés. Son groupe est plutôt favorable à voter pour parce qu'il trouve qu'effectivement, même si le nombre de votants est insuffisant, ça dénote un certain effort de faire cette consultation. La position de son groupe et la sienne est de voter favorablement. Ensuite, on peut apporter des modifications. C'est vrai que les terrasses estivales, c'est un réel problème qui est plutôt globalement bien géré dans cet arrondissement, mais pas dans tous les arrondissements. M. Pierre MAURIN va voter pour.

M. Arnaud NGATCHA note que quand on parle du déficit du nombre de participants, il aurait été bien de préciser qu'une nouvelle action est introduite avec la conclusion d'un comité local bruit dans chaque arrondissement, présidé et initié par la mairie d'arrondissement, donc que Madame la Maire peut présider et initier afin de décliner localement les actions de ce plan et d'inciter à la concertation. C'est bien de le préciser à l'attention des habitants du 9<sup>e</sup> que Madame la Maire aura l'initiative de le mettre en œuvre pour inciter les habitants à participer.

Mme Maud LELIÈVRE, comme Mme DUTREUIL, a regretté qu'on fasse la consultation entre novembre 2021 et janvier 2022, c'est-à-dire une période, avec les enfants et la vie de famille, assez compliquée. En la décalant, on aurait pu y gagner plus de participation et également trouver d'autres formes de consultation que les plateformes Internet, parce qu'il y a des gens qui ont des difficultés de lecture et des difficultés d'appréhension de l'outil numérique. On a tout intérêt collectivement à trouver une meilleure façon de consulter les gens, ce qui permettrait d'avoir plus de participations et plus de retours.



Mme Frédérique DUTREUIL est d'accord sur le second point mais ne partage pas totalement le premier. Tout le monde n'a pas d'enfants, tout le monde n'a pas de vie de famille, surtout à Paris où il y a beaucoup de personnes seules et isolées. Mais la question de l'agenda peut toujours poser un problème, quelle que soit la période choisie.

Madame la Maire revient sur le bruit qui est un véritable fléau à Paris, on peut être tous d'accord là-dessus. C'est un véritable enjeu de santé publique et c'est une préoccupation du quotidien dans le cadre de la concertation des différentes instances et des rencontres avec les habitants. Cela fait probablement partie des sujets qui reviennent le plus souvent.

M. Arnaud NGATCHA intervient : « *Vous ne m'avez pas dit si vous comptez le mettre en œuvre.* »

Madame la Maire répond qu'on peut toujours créer un comité théodule sur le bruit. Elle souhaite surtout des actes. Par exemple, au sujet de la circulation des deux-roues motorisés, combien d'interventions ont dû faire les élus depuis 2014 pour que la Ville prenne une position claire sur la question du bruit des deux-roues motorisés ?

Il faut que des dispositions claires soient prises, comme pour la régulation de l'espace public ou le Code de la rue que les élus appellent de leurs vœux depuis bien longtemps. La question du bruit n'est pas un sujet anecdotique. Quand on pense aux habitants du 9<sup>e</sup>, à ce qu'ils ont vécu ce week-end, en plus de la chaleur, du bruit de l'activité nocturne, c'est aussi cela qui fait que les gens doivent, à un moment donné, se dire : « *On quitte Paris, on quitte le milieu urbain très dense parce que ça devient invivable.* » C'est un sujet à prendre vraiment très, très au sérieux, c'est une préoccupation de tous les instants.

Différentes études attestent que le coût social du bruit des transports est estimé à 26 milliards sur la Région Île-de-France, sans parler des études scientifiques qui parlent de l'espérance de vie qui est réduite en raison de l'exposition au bruit. Cela joue même sur la croissance des plantes, d'après une étude de *Nature*, comme sur l'espérance de vie des animaux et de la faune. Mais en tout cas, c'est avéré sur la croissance des plantes, ce qu'on ne connaissait pas jusqu'à récemment.

**Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 10 voix et 4 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2022.DTEC.26.**

Madame la Maire propose de voter toutes les délibérations sur lesquelles n'ont pas été apporté de commentaire ou qui n'ont pas fait l'objet de débat.

DÉLIBÉRATION 09.2022.066 (2022.DEVE.49) - SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PARISIENNE DANS LE CADRE DU PLAN DE SORTIE DES PLASTIQUES.

DÉLIBÉRATION 09.2022.067 (2022.DEVE.53) - SUBVENTIONS (74 026 EUROS EN INVESTISSEMENT) AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PARISIENNE DANS LE CADRE DE L'AMI DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

DÉLIBÉRATION 09.2022.068 (2022.DJS.9) - SUBVENTIONS À ONZE ASSOCIATIONS SPORTIVES (DONT 2 CONVENTIONS OBJECTIFS) 83 300 EUROS.

DÉLIBÉRATION 09.2022.069 (2022.DJS.30) - SUBVENTIONS (119 500 EUROS), 1 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF AVEC L'O.M.S. 09 ET AVENANTS AVEC 12 O.M.S.

DÉLIBÉRATION 09.2022.070 (2022.DSOL.59) - SUBVENTIONS (94 600 EUROS) À QUATORZE ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS POUR LEURS ACTIONS D'INSERTION SOCIALE.

DÉLIBÉRATION 09.2022.071 (2022.DASCO.37) - CAISSES DES ÉCOLES ET COLLÈGES PUBLICS - CONVENTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES.

DÉLIBÉRATION 09.2022.072 (2022.DASCO.53) - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (600 795 EUROS) À 43 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES, ÉDITION 2021/2022.

DELIBERATION 09.2022.073 (2022.DFPE.65) - SUBVENTION (130 316 EUROS), AVENANT N° 1 AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9<sup>E</sup>) POUR LA HALTE-GARDERIE ATELIER BERLIOZ (9<sup>E</sup>).

DÉLIBÉRATION 09.2022.074 (2022.DFPE.81) - SUBVENTION (154 500 EUROS) À NEUF ASSOCIATIONS ET SIGNATURE DE NEUF CONVENTIONS, POUR LEUR ACTIVITÉ DE MÉDIATION FAMILIALE.

DÉLIBÉRATION 09.2022.075 (2022.DFPE.128) - SUBVENTION 1 979 418 EUROS À 18 ASSOCIATIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS POUR LA GESTION DE 33 LAEP À PARIS, FINANCEMENT DES LAEP DE LA CAF ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 25 000 EUROS.

DÉLIBÉRATION 09.2022.076 (2022.DSOL.36) - SUBVENTIONS (67 000 EUROS) À 16 ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS D'INFORMATION ET DE SOUTIEN EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

DÉLIBÉRATION 09.2022.077 (2022.DSP.21) - SUBVENTIONS (31 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC QUATRE ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES DANS LES FOYERS.

DÉLIBÉRATION 09.2022.078 (2022.DAE.2) - CONVENTIONS ET SUBVENTIONS (590 000 EUROS) À 15 ORGANISMES PORTANT DES PROJETS ÉCONOMIQUES EN FAVEUR DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET D'UNE ALIMENTATION DURABLE ET SOLIDAIRE.

DÉLIBÉRATION 09.2022.079 (2022.DAE.7) - BUDGET PARTICIPATIF - SUBVENTIONS (578 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC QUATORZE STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL.

DÉLIBÉRATION 09.2022.080 (2022.DEVE.42) - SUBVENTIONS (95 000 EUROS) À 8 ASSOCIATIONS ET 1 ORGANISME POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION DURABLE.

DÉLIBÉRATION 09.2022.081 (2022.DVD.43) - PARCS DE STATIONNEMENT MEYERBEER-OPÉRA (9<sup>E</sup>), ANVERS (9<sup>E</sup>), CARDINET (17<sup>E</sup>). CONVENTION DE CONCESSION POUR LEUR EXPLOITATION.

DÉLIBÉRATION 09.2022.082 (2022.DVD.63-2) - PARCS DE STATIONNEMENT CARPEAUX ET MILTON - AVENANTS DE PROROGATION DE L'ÉCHÉANCE DE LA CONCESSION DE CES OUVRAGES.

DÉLIBÉRATION 09.2022.083 (2022.DAC.493) - APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À HERSCH FENSTER AU 41 RUE RICHER, DANS LE 9<sup>E</sup>.

DÉLIBÉRATION 09.2022.084 (2022.DAC.12) - SUBVENTION (250 000 EUROS) ET AVENANT À CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (9<sup>E</sup>).

DÉLIBÉRATION 09.2022.085 (2022.DAC.32) - SUBVENTIONS (395 975 EUROS), CONVENTIONS AVEC SEIZE THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (ASTP).

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération ci-dessus.**

Madame la Maire passe à la question orale déposée par Mme DUTREUIL et M. COT pour les écologistes, relative aux terrasses estivales dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

QUESTION 09.2022.086 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL ET M GUILLAUME COT, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AUX TERRASSES ESTIVALES DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique DUTREUIL tient d'abord à préciser qu'il ne s'agit pas de remettre en question la tranquillité des habitants. Des remontées de certains restaurateurs et cafetiers montrent qu'ils sont inquiets car ils ne sont pas revenus à leur chiffre d'affaires d'avant crise, ou qu'ils n'ont pas eu de réponse à leur demande de terrasse estivale ou qu'ils ont eu leur demande rejetée notamment parce que c'était de l'autre côté de la rue. Ils s'inquiètent pour la survie de leur activité, pour les moyens de subvenir à leurs besoins primaires. Ils ne comprennent pas que certains restaurateurs, pour ne nommer que le Café Lorette ou le Comptoir d'Anvers, aient bénéficié d'un accord de terrasse sur la rue d'en face et qui ont, de fait, vraiment bénéficié de nombreux couverts en plus, peut-être une vingtaine de tables pour le Café Lorette sur le parvis de l'église, ou à peu près une trentaine de tables pour le Comptoir d'Anvers. Ce sont des remontées des restaurateurs. Mme Frédérique DUTREUIL voudrait savoir si tout cela avait été pris en compte dans l'étude et surtout pourquoi certains restaurateurs n'ont toujours pas reçu de réponse à leur demande.

Madame la Maire demande la localisation des restaurateurs en question.

Mme Frédérique DUTREUIL répond que, rue Marguerite de Rochechouart et place Turgot, ils n'ont pas reçu de réponse. Ce n'est pas une prise de position, elle remonte les informations et pose une question pour pouvoir remonter les réponses tout simplement. Il n'y a pas de prise de position personnelle là-dessus.

M. Jean-Baptiste GARDES constate que c'est un débat qu'on a presque à chaque conseil d'arrondissement depuis deux ans et ce n'est peut-être pas normal qu'on ait autant de débats sur une mesure qui a été mise en place par la Mairie de Paris. C'est quelque chose qui devrait normalement se passer plus correctement.

Il remercie de cette question et des échanges avec les commerçants. Il pense avoir resitué les demandes et les échanges tenus avec les personnes concernées. Il ne veut pas citer d'établissement en particulier ce soir parce qu'il pense que ce n'est pas bon de jeter de l'huile sur le feu et créer des guéguerres entre commerçants, ce qu'ils ne veulent surtout pas faire eux-mêmes. Dans tous les échanges qu'il a eus avec eux, ils se gardent bien de comparer nominativement leur situation par rapport à leurs collègues dans un souci de corporatisme et de cohésion entre eux. Mais il note que Mme Frédérique DUTREUIL a cité, mis sur la place publique, voire dénoncé, les terrasses du Comptoir d'Anvers et du Café Lorette. Ils apprécieront. M. Jean-Baptiste GARDES tient à préciser qu'ils se situent tous les deux sur des placettes, mot utilisé dans le RET, dans le règlement des étalages et des terrasses, et que ce RET suggère justement d'accorder, sur les places qui le permettent et quand ça ne nuit pas aux habitants autour, des terrasses, puisqu'une terrasse sur une place, que ce soit dans un village ou à Paris, ça peut se prêter davantage que sur un trottoir étroit. C'était juste une parenthèse sur les deux noms cités.

En lisant la question, M. Jean-Baptiste GARDES a été surpris puisque ça fait deux ans que la distorsion de concurrence est dénoncée dans ce conseil d'arrondissement. Les élus l'ont portée au Conseil de Paris, chaque fois en étant retoqués par la majorité de la mairie centrale. Il se souvient, pour l'anecdote, que le groupe de Mme DUTREUIL s'était étonné de l'utilisation du terme « distorsion de concurrence » que l'exécutif était le premier à utiliser, avait émis un doute sur la situation et ne comprenait pas en quoi il pouvait s'appliquer à la mise en place de terrasses estivales. M. Jean-Baptiste GARDES se réjouit d'avoir été rejoint sur ce point. Il s'étonne aussi, puisque le 1<sup>er</sup> juin, ce n'est pas si loin, il y avait un conseil de Paris et le groupe de Mme DUTREUIL a déposé un vœu relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation. C'était le groupe écologiste.

Mme Frédérique DUTREUIL le confirme car elle connaît très bien ce vœu. Il n'y a aucun problème et elle soutient le vœu. Elle poursuit : « *Je comprends mais je vois le manège...* »

Madame la Maire répond que ce n'est pas « un manège », on se respecte. M. Jean-Baptiste GARDES continue son argumentation et parle d'un vœu qu'elle a voté des deux mains. Ce vœu reprenait précisément tous les vœux qu'elle-même, avec M. Alexis GOVCIYAN et Mme Maud LELIÈVRE, avaient déposés au Conseil de Paris, donc elle ne pouvait, en toute cohérence, que le voter.

Il est vrai qu'elle a été surprise de la rédaction de la question orale qui n'est pas forcément en cohérence avec le vœu du 1<sup>er</sup> juin déposé par le groupe de Mme DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL répond : « *C'est faux.* »

Madame la Maire demande de laisser M. GARDES répondre sereinement. Elle laissera ensuite la parole à Mme DUTREUIL.

M. Jean-Baptiste GARDES ajoute que ce n'était pas une critique de ce vœu. Comme l'a dit Madame la Maire, les élus ont même adhéré à ce qui était dit et que le groupe de Mme DUTREUIL a voté. Mais il est vrai que le ton était assez différent puisqu'il était demandé de faciliter les mesures de retrait d'autorisation de terrasse, de clarifier et de faciliter les mesures d'enlèvement, de multiplier drastiquement les mesures de contrôle par les différents services et par la police municipale, et de procéder à des mises en demeure des restaurateurs qui ne respectent pas...

Mme Frédérique DUTREUIL intervient : « *Et à réduire la durée de l'autorisation des terrasses...* »

Madame la Maire rappelle à Mme DUTREUIL qu'elle doit assurer la police de la séance.

M. Jean-Baptiste GARDES observe que le ton de ce vœu était effectivement un peu différent. Il y avait une rigueur dans le contrôle de ces terrasses qui n'est pas exactement l'objet de ce qu'on comprend dans la question, juste pour remettre quelques éléments dans le contexte. Pour répondre à la question précisément, la Mairie du 9<sup>e</sup> a choisi d'appliquer le règlement des étalages et des terrasses mis en place par la Mairie de Paris. Cela paraît assez banal mais il se trouve qu'une fois que la mairie centrale a mis en place ce règlement, elle a aussitôt donné des dérogations et repoussé son application. Ici, on a fait le choix d'appliquer les règles, dans un esprit de discipline et surtout pour essayer de faire fonctionner la démocratie au local en se basant sur les règles édictées par la mairie centrale. Notamment on n'a pas donné d'avis favorable pour des autorisations sur des places de livraison. Lors d'échanges avec M. Emmanuel GRÉGOIRE, il a bien insisté sur le fait que l'on aurait le dernier mot sur les demandes de terrasses et il a encouragé vivement à faire des chartes dans toutes les rues qui posaient problème et pour lequel le RET ne donnait aucune réponse. C'est ce qu'on a fait avec parcimonie puisqu'on a émis des chartes, c'est-à-dire des zones où on ne peut pas mettre de terrasses estivales, des zones où il y a déjà d'autres terrasses, puisque la place Toudouze ou l'avenue Trudaine sont assez bien fournies en terrasses, cela concerne également la rue Frochot et la place Turgot. Ces quelques chartes mises en place correspondent à des endroits où on a reçu ces deux dernières années, et même bien avant ça, de nombreux signalements, M. Alexis GOVCIYAN et Mme Adeline GUILLEMAIN le savent depuis deux ans. On a été contraint par la mairie centrale, pour répondre à ce RET défaillant sur de telles situations, de mettre en place des chartes au titre de la Mairie du 9<sup>e</sup>, ce qui permet de poser aujourd'hui cette question en se tournant vers l'exécutif, c'est de bonne guerre. On constate que, dans les critères appliqués de façon très transparente puisque communiqués sur le site de la Mairie et auprès de tous les commerçants concernés, l'exécutif n'a pas toujours été suivi.

Sur certains établissements que M. Jean-Baptiste GARDES ne veut pas citer, la mairie centrale a donné des autorisations là où on appliquait simplement le règlement. Par souci d'équité, on avait refusé ou donné une autorisation de terrasse sur une certaine longueur et des commerçants ont bénéficié d'un geste du cabinet de Mme POLSKI. Dans certains cas, on n'a jamais eu d'explication technique ni d'ambiance locale sur ces autorisations.

Madame la Maire rappelle que l'exécutif du 9<sup>e</sup> a commandé une consultation juridique pour soulever tous les points qui posaient difficulté, et la charte a valeur juridique. En fait, il y a un problème de doctrine au niveau de l'application. La DPMP le dit d'ailleurs tous les jours, elle est très ennuyée puisque la charte doit s'appliquer au lieu de décisions qui auraient été prises au moment de la charte ou après la charte.

Il n'y a pas de système dérogatoire, une charte doit s'appliquer. Madame la Maire souhaite le préciser et mettre à disposition cette consultation du cabinet commandée pour répondre à toutes les questions que l'on pourrait se poser à la fois pour la tranquillité des riverains et la liberté du commun.

M. Jean-Baptiste GARDES souhaite conclure mais Mme Frédérique DUTREUIL INTERVIENT : « *Oui, mais nous, on a trois minutes pour intervenir.* »

Madame la Maire lui répond que « L'herbe est peut-être plus verte ailleurs. » et l'invite à aller voir comment ça se passe dans les autres conseils d'arrondissement, elle constatera que le temps de parole dans le 9<sup>e</sup> est largement octroyé.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que le nombre de demandes qui avaient été rejetées du fait de ces chartes est de 27 demandes de terrasse sur les 804 reçues au global sur l'arrondissement, c'est-à-dire 3,4 % des demandes. Les 96,6 % des demandes restantes correspondent à des avis conformes au RET et aux règles indépendantes des chartes. Il remercie sincèrement de cette question puisque c'est un sujet brûlant et important pour les commerçants et rappelle que les élus sont en soutien des commerçants. On le dit déjà depuis 2 ans, la mise en place de ces terrasses estivales qu'on a soutenue dès le départ avec la mairie centrale pour faire face à une situation extrême de fermeture administrative d'office de commerces, était une bonne idée au départ mais a été transformée en cauchemar par l'irresponsabilité de la gestion de la Mairie de Paris sur ce sujet, sur des règlements qui ont changé et avec des dérogations qui ont suivi immédiatement. Ils ont changé en pleine saison, c'est-à-dire que le nouveau règlement a été mis en place au mois de juillet du jour au lendemain, et les commerçants devaient appliquer de nouvelles règles alors que la saison avait commencé un mois avant. C'est cette très mauvaise gestion des terrasses estivales qui a entraîné, dès le départ, des distorsions de concurrence qu'on regrette, qu'on a regretté, non pas aujourd'hui le 20 juin, mais déjà, il y a deux ans. On a été un peu visionnaire sur ce point.

Aujourd'hui, l'exécutif ne fait tout simplement, comme sur d'autres sujets, que pallier à des défaillances de la mairie centrale pour essayer de donner un maximum d'équité aux commerçants et leur permettre à tous de rattraper deux années de COVID très compliquées.

Dernière chose, M. Jean-Baptiste GARDES revient sur les propos de Mme DUTREUIL au sujet d'avis de terrasses que les commerçants n'avaient pas reçus. Cela s'explique parce que la mairie centrale a été débordée par les demandes qu'elle avait elle-même générées du jour au lendemain. Il y a eu des délais de traitement parfois de 4 ou 6 mois pour des demandes de terrasses. On le regrette. Il propose de communiquer les nombreux échanges avec la Direction de l'urbanisme et le cabinet de Mme POLSKI à ce sujet.

Madame la Maire expose : « *Liberté du commerce, certes, soutien à nos entreprises, bien sûr, mais pas aux dépens de la qualité de vie des riverains. Et dans certains cas, la situation a vraiment dégénéré. Bien sûr, il a fallu prendre des mesures.* » Elle rappelle les multiples réunions faites avec les collectifs de restaurateurs, avec le GNI, Groupement national des indépendants, avec l'UMIH, l'Union des métiers de la restauration. Elle a rencontré l'ensemble des acteurs, le SYNHORCAT. Elle rappelle qu'un point d'équilibre a été trouvé, où chacun fait un pas l'un vers l'autre. Madame la Maire croit pouvoir dire qu'aujourd'hui, on est dans une situation beaucoup plus apaisée qu'elle ne l'était il y a trois mois.

M. Pierre MAURIN se déclare surpris parce que 4 000 terrasses ont été autorisées dans tout Paris. C'était les chiffres au 1<sup>er</sup> avril. C'est impossible.

Madame la Maire précise que c'était 25 000 l'année dernière.

M. Pierre MAURIN estime que ce qu'a mis en place le Conseil de Paris est plutôt une bonne chose, mettre en place cette réglementation sur les terrasses. C'est à chaque arrondissement d'être extrêmement vigilant sur les autorisations données. Là encore, il pense qu'il faut laisser un maximum de liberté aux arrondissements. Il n'a pas constaté de gros problèmes de terrasse dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Le seul point qui le surprend est 97 % d'autorisations.

M. Jean-Baptiste GARDES propose de redonner tous les chiffres qui figurent même dans *Le Parisien* parce qu'ils ont été communiqués en toute transparence.

La question de Mme DUTREUIL n'a pas été reprise telle qu'elle était écrite. C'était : Pouvez-vous indiquer le nombre de demandes rejetées en raison des chartes estivales, des chartes mises en place ? Le nombre de terrasses correspondant à ces chartes, c'était 27 sur les 804 demandes nettes reçues et on n'a pas accordé toutes les autres puisqu'une grande partie ne respectait pas le RET.

Madame la Maire précise que sur les 804 demandes, toutes n'étaient pas valables parce que les dossiers n'étaient pas complets. Il n'y a que 560 dossiers qui ont été étudiés par les services techniques de la Direction de l'urbanisme et on en a accordé 190.

Mme Frédérique DUTREUIL expose qu'elle est tout à fait d'accord avec le vœu qui a été déposé par les écologistes. Il allait plus loin, il demandait également à réduire au final la période des terrasses estivales. Ce n'est pas le souci. Effectivement, elle a volontairement choisi d'évoquer la distorsion de concurrence puisque c'était un élément mis en exergue et qui, pour le coup, est également mis en exergue par les restaurateurs. Elle voulait interpeller à ce niveau.

Elle n'a également aucun problème avec la charte et les critères particuliers qui sont pris en fonction des quartiers et sur lesquels elle n'a strictement aucun problème. Ce qui pose un problème, c'est la raison pour laquelle elle a cité deux restaurateurs, non pas pour les montrer du doigt, mais parce qu'initialement elle a pensé que leur situation était illégale, qu'ils abusaient puisqu'ils ne respectaient pas l'un des critères, à savoir pas de contre-terrasse ou des accès du côté opposé de la chaussée. Au départ, elle a vraiment pensé qu'ils abusaient. Mais par la suite elle est allée se renseigner et ils ont dit : « *Non, on a une autorisation.* » Donc cela crée une certaine incompréhension par rapport à d'autres restaurateurs qui ont eu un refus pour les mêmes motifs. Ceux qui se font rejeter leur demande pour ces motifs ne comprennent pas pour quelle raison d'autres ont pu avoir une autorisation et ils sont quand même nombreux dans l'arrondissement. En fait, c'est cela qui pose un problème à ces commerçants. Certains ont interpellés en ce sens M. GARDES et ont expliqué qu'ils sont en vraie difficulté financière. M. GARDES a même évoqué la possibilité d'une expérimentation, ce que souhaiteraient certains, pour voir si ça pose un problème en termes de nuisance pour les habitants. Ils ont le sentiment qu'il y a eu un traitement arbitraire. Mme Frédérique DUTREUIL n'a pas de position mais fait part des remontées. Ce serait bien qu'au final ces commerçants soient un peu sécurisés, voire assurés de bénéficier de l'expérimentation envisagée.

Mme Adeline GUILLEMAIN souligne que dans le cas d'une dénonciation, pour dire le mot exact, de commerçants, on saisit les services. Il y a des contrôles de la police municipale qui vérifie si tel établissement est en règle et chaque demande d'habitant est également prise en compte. Il y a peut-être effectivement des commerçants qui ont des difficultés financières mais ça n'a rien à voir avec le fait que des commerçants ont des autorisations. On fait appliquer les règles pour tout le monde. Si des commerçants ont l'impression d'être lésés, on va le vérifier en toute équité, on va regarder ce qui se passe vraiment localement et on fera les rectifications nécessaires. Chaque commerçant, chaque zone est prise en compte et vraiment traitée avec extrêmement de prudence et de précision, on peut en être totalement sûr. On fait des réunions de concertation en cas de conflits et on apporte une réponse très précise aux commerçants qui réclament d'avoir la même chose que leur voisin.

Madame la Maire note que l'initiative en elle-même porte cette injustice. On a demandé une consultation à un avocat pour savoir comment on respecte les obligations de mise en concurrence. Cet avocat, et on l'a fait remonter à la Ville de Paris, indique que la Ville de Paris est tenue, lorsqu'un emplacement de terrasse peut être exploité par plusieurs personnes, notamment lorsqu'elle ne se situe pas au droit de la devanture mais entre deux exploitations ou place publique, de procéder à sélection préalable, c'est-à-dire concrètement de mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence analogue à celle en vigueur pour les marchés publics. Cette obligation n'oblige pas la Ville à accorder un droit de terrasse à tous les cafetiers ou restaurateurs qui se sentiraient lésés par l'octroi d'une autorisation à leurs voisins car elle n'est jamais tenue d'accorder une autorisation. Elle l'oblige, seulement lorsqu'elle souhaite qu'un emplacement soit transformé en terrasse quand celui-ci pourrait être exploité par plusieurs personnes, à procéder à une sélection préalable, transparente de l'attributaire.



Évidemment, avec une topographie comme celle du 9<sup>e</sup>, de Paris centre ou du 11<sup>e</sup> arrondissement puisqu'on est finalement les trois territoires les plus concernés, quand on est avenue de Suffren ou avenue de la Motte-Picquet ou avenue Daumesnil avec des emplacements extrêmement larges, on n'a pas les mêmes difficultés. L'absence de sélection préalable est contraire tant au Code général de la propriété des personnes publiques qu'au droit de l'Union européenne. Pour le moment, le RET ne prévoit pas une telle procédure. Fort de cette consultation juridique, on en a parlé avec les professionnels. Quand on est rue de Douai avec un petit trottoir et qu'à 10 m, on a un restaurant qui a 10 places à l'intérieur et qui fait 50 places à l'extérieur, évidemment le restaurateur en question est mécontent parce que les clients ont pris l'habitude d'être dehors. C'est l'effet COVID. Mais c'est aussi une manière d'être. Avant, on était un peu plus à l'intérieur. Maintenant, on préfère être dehors. Quand on voit que son voisin vous prend des clients parce qu'il a une terrasse de 50 places alors qu'il n'a que 10 places à l'intérieur, oui cela pose des difficultés.

C'est ce que disait d'ailleurs le vœu EELV présenté au Conseil de Paris auquel Madame la Maire a adhéré puisque tout ce que le vœu proposait et synthétisait, c'est ce qu'elle avait dit depuis deux ans auparavant. Comment peut-on accorder à un restaurant de 10 places ou de 20 places une terrasse de 50 ou 100 places ? Ce n'est pas possible. Il a payé un fonds avec 30 places et finalement, il fait un chiffre d'affaires sur « 200 places » dehors. Les services juridiques de la Ville travaillent dessus. Cette consultation a été donnée aux services, aux fonctionnaires en charge de ces sujets. Madame la Maire pense que le RET doit être modifié. On a effectivement les chartes qui permettent de répondre à une difficulté, on a eu l'expérimentation sur rue Frochot, place Turgot, avenue Trudaine ou rue Henry Monnier pendant deux ans. Elle pense que le RET a aussi vocation à être remodelé, en tout cas précisé sur des questions comme celle soulevée ce soir.

M. Alexis GOVCIYAN, pour avoir été en contact avec des habitants et des commerçants pendant 6 ans et souvent la nuit, invite Mme DUTREUIL à donner ses coordonnées aux habitants qui sont au-dessus des terrasses pour qu'ils puissent la contacter, ce qui permet de mieux comprendre la manière dont les choses se passent. Lorsqu'il y a des nuisances sonores et olfactives et qu'on habite au-dessus, on ne peut pas ouvrir les fenêtres, c'est déjà un problème. Pour les terrasses, avant mai 2020, c'était déjà un problème. En mai 2020, COVID. La Maire de Paris, et avec le soutien des élus, mais avec beaucoup d'interrogations aussi, décide d'octroyer des terrasses de manière un peu anarchique dans tout Paris. Certes, c'était une bonne chose parce que les restaurants étaient fermés, il fallait bien mettre les clients quelque part. Mais cette période est terminée. Aujourd'hui, continuer une politique de contre-terrasse, empiéter sur l'espace public et amplifier les nuisances sonores au mépris et au détriment des habitants qui habitent au-dessus, c'est juste insupportable. À un moment donné, il faut que tout le monde prenne ses responsabilités. La Maire du 9<sup>e</sup> essaie de gérer l'ingérable, c'est-à-dire avec un RET qui n'est pas en bonne situation de fonctionnement. Il y a des chartes, il y a des choses pour que les uns et les autres puissent travailler ensemble. Un temps colossal est dépensé en termes d'énergie avec des habitants et des commerçants alors qu'on pourrait consacrer ce même temps à d'autres choses.

Tout cela fait que ces questions sont incompréhensibles pour ceux qui habitent dans le 9<sup>e</sup> et dans tout Paris et pour lesquels Mme DUTREUIL semble avoir une sorte d'indulgence. M. Alexis GOVCIYAN l'invite à réfléchir à la situation des habitants en lien avec les commerçants. La plupart d'ailleurs travaillent très bien avec leur terrasse classique, d'autres, sans terrasse, ne se plaignent pas de baisse de chiffre d'affaires. Toujours donner plus par rapport à une situation et faire que les habitants qui sont nombreux ne puissent pas ouvrir leur fenêtre la nuit avec la chaleur qu'il fait, c'est juste problématique.

Madame la Maire assume cette position. Les chartes ont valeur réglementaire, la Ville doit rester maîtresse de son espace public. 95 % des signalements à DansMaRue, le 3975 aujourd'hui qui est l'appel pour solliciter la police municipale, concernent des débordements de terrasse et des bruits. La police municipale n'intervient que sur ce sujet. On parlait tout à l'heure de la circulation et de la sécurité des vélos, de la propreté et des dépôts sauvages. C'est à la police municipale d'assurer ces multiples fonctions. Il n'est pas normal que 95 % de son temps soit consacré à la gestion des terrasses. Il y a eu une médiation et Madame la Maire remercie tous les élus qui, avec elle, ont participé à toutes les réunions pour que les gens se parlent entre eux. On essaie de trouver des solutions de médiation, que chacun fasse un pas l'un vers l'autre, qu'on apprenne à s'écouter. Mais à un moment donné, il faut sanctionner. Il y a un règlement, on l'applique. Il a été voté, c'est la démocratie. On l'applique mais avec les moyens que donne le RET. Si comme le rappelait M. Pierre MAURIN tout à l'heure, il n'y a que 2 500 ou 3 000 autorisations quand il y en avait 25 000 l'année dernière, c'est qu'il n'y a pas que la Maire du 9<sup>e</sup> qui se comporte ainsi, tels que le Maire du 11<sup>e</sup>, le Maire de Paris centre.... Les professionnels ont compris que pour bien développer leur activité, qu'elle s'insère dans la vie de tout le monde, il fallait respecter tout le monde. Dans une grande majorité, les professionnels de restauration respectent leur environnement et respectent leurs voisins. Mais il y a toujours quelques établissements qui ne respectent pas et on ne parle que de ceux-là. On est obligé de mettre en place des dispositions adaptées.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'elle avait bien fait de préciser au départ que l'important, c'était quand même la tranquillité des habitants. Monsieur le Conseiller de Paris aurait pu se dispenser de ses remarques. Elle reçoit aussi des coups de fil d'habitants mais pas pour les quartiers en question. Par exemple, elle en a eu un pour le Café de Lorette. Elle en revient à la préoccupation des commerçants qui ont constaté une perte de chiffre d'affaires, qui ne sont pas revenus à leur chiffre d'avant crise et qui voient que des commerçants restaurateurs bénéficient, au final, d'un régime de faveur, d'où qu'ils viennent et qui ne respectent pas le critère de la charte.

Il y a une charte mise en place avec des critères et certains cafetiers et restaurateurs, au final, ont des autorisations qui leur permettent de passer outre. C'est un constat. C'est factuel.

M. Jean-Baptiste GARDES répond qu'on ne peut pas laisser dire ça.

Madame la Maire rappelle à Mme DUTREUIL les interférences qu'elle et son équipe ont subies et la difficulté pour les agents de la DPMP d'assurer leur mission.

Il y a une charte qui a une valeur réglementaire, qui est rappelée par la consultation juridique, qui est rappelée par la Direction des affaires juridiques et qui doit être appliquée. Effectivement, il y a eu deux ou trois interférences politiques que Madame la Maire déplore et qui mettent la police municipale en porte-à-faux...

### **La question orale n'est pas soumise au vote.**

#### VŒU 09.2022.087 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE EN MÉMOIRE D'ARCHAG TCHOBANIAN RUE JEAN-BAPTISTE SAY, PARIS 9<sup>E</sup>.

M. Alexis GOVCIYAN annonce un vœu relatif au travail de mémoire, cela va à la fois apaiser le climat, l'atmosphère, et permettre des débats plus sereins. Il s'agit en effet d'une personnalité, d'un poète, écrivain d'origine arménienne qui s'appelait Archag TCHOBANIAN, né en Constantinople en 1872 et qui avait organisé ce que l'on appelait à l'époque, au 19<sup>e</sup> siècle, le mouvement arménophile en France. Le mouvement arménophile, c'est un peu la même chose que pour le mouvement pour DREYFUS. Ce sont les mêmes que l'on retrouve, qu'il s'agisse de CLEMENCEAU, d'Émile ZOLA, d'Anatole FRANCE et bien d'autres. Ce mouvement arménophile, c'étaient des personnages illustres en France, qu'ils s'agissent d'écrivains, d'artistes ou d'hommes politiques qui s'occupaient, dans tous les cas, des intérêts du peuple arménien et de la cause arménienne parce que, dès le 19<sup>e</sup> siècle, il y avait des massacres dans l'empire ottoman, entre 1894 et 1896. Il y avait eu plus de 300 000 Arméniens massacrés. C'était en prélude à ce qui allait se passer en 1915 concernant le génocide dont le peuple arménien a été victime. Donc ce mouvement arménophile a été organisé par M. Archag TCHOBANIAN qui était arrivé à Paris dès 1893, de Constantinople, pour rencontrer Émile ZOLA, Alphonse DAUDET, et travailler avec eux. Il a mis en place tout un système d'informations sur ce qui se passait en Arménie dont les massacres contre les Arméniens, avec l'aide de personnalités comme, Anatole FRANCE, Georges CLEMENCEAU, Pierre QUILLARD, Denis COCHIN, Victor BÉRARD, Stéphane MALLARMÉ, SÉVERINE - SÉVERINE qui est, vous savez, une personnalité illustre, une féministe écrivaine de première heure déjà à cette époque - Jacques de MORGAN, Frédéric MISTRAL qui était le directeur de l'œuvre d'Orient à l'époque, Jean JAURÈS et bien d'autres.

Toutes ces personnalités étaient réunies autour d'Archag TCHOBANIAN pour accompagner la défense de la cause arménienne et pour amplifier l'information sur ce qui se passait dans l'empire ottoman contre les Arméniens. D'ailleurs, Anatole FRANCE résumait bien les sentiments qui les animaient toutes et tous lorsqu'il s'adressait à TCHOBANIAN, il déclarait : « Une force est avec vous. Dispersez, mes puissantes, la sympathie des cœurs généreux et des nobles esprits. » C'est tout cela qu'avaient en commun toutes ces personnalités autour de TCHOBANIAN. M. Alexis GOVCIYAN souhaite vous rappeler aussi les liens particuliers de ce Monsieur avec Paris. Dès sa première venue en 1893, il a suivi des conférences à la Sorbonne et au Collège de France, et rencontré de grands écrivains comme on en a cité quelques-uns tout à l'heure. Il souhaite rappeler aussi qu'il avait pris l'initiative d'accueillir à Paris, dès 1906, le père Komitas dont la statue située cour Albert 1<sup>er</sup> est l'hommage dans la capitale aux victimes du génocide arménien de 1915 et aux combattants et résistants morts pour la France.

Il faut rappeler aussi et surtout que M. TCHOBANIAN était particulièrement attaché au 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui constitue le lieu d'accueil des Arméniens qui subissaient des drames dans leur pays. C'est donc tout naturellement que M. TCHOBANIAN a été un habitant du 9<sup>e</sup> arrondissement pendant plusieurs années et jusqu'à son décès en 1954. En 2022 et 2023, c'est le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de M. TCHOBANIAN. L'institut qui porte son nom, qui est une ONG basée en région parisienne, s'associe, pour ce faire, à l'institut musée Komitas d'Erevan pour organiser plusieurs cérémonies tant en France qu'en Arménie. Les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement ont été sollicités par l'institut Tchobanian pour le travail de mémoire concernant la vie et l'œuvre de cet illustre personnage et les actions de transmission de cette mémoire qui pourraient notamment s'appuyer sur une plaque commémorative sur l'immeuble où M. TCHOBANIAN a habité pendant plusieurs années jusqu'à son décès. C'est le sens de ce vœu. Ce vœu est présenté par Madame la Maire, Delphine BÜRKLI, à l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> afin que Madame la Maire de Paris soutienne l'initiative portée par la Mairie en lien avec la copropriété d'apposition d'une plaque en mémoire d'Archag TCHOBANIAN au 9 rue Jean-Baptiste Say dans le 9<sup>e</sup>. M. Alexis GOVCIYAN ajoute que, pour ce faire, la concertation a d'ores et déjà eu lieu avec Mme Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant. Grâce à son initiative, on a déjà présenté le projet de plaque commémorative le 8 juin dernier à la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements municipaux et des hommages publics. Cette commission a émis un avis favorable. M. Alexis GOVCIYAN invite ses collègues à adopter ce vœu qui sera par la suite présenté au Conseil de Paris lors de sa prochaine séance de juillet 2022.

Madame la Maire conclut que c'est un très beau projet, une très belle initiative qui rappelle l'histoire du quartier et son identité arménienne extrêmement forte.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;*

**Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :**

*Considérant que Monsieur Archag Tchobanian, poète, écrivain d'origine arménienne, né à Constantinople en 1872, a accompli un travail fédérateur très conséquent, en France, de tous les soutiens et défenseurs de la cause arménienne mais aussi de la culture et de la civilisation du peuple arménien ;*

*Considérant que M. Tchobanian était en effet à l'initiative et organisateur du Mouvement Arménophile en France qui comprenait de nombreux écrivains, artistes et hommes politiques comme Anatole France, Georges Clemenceau, Pierre Quillard, Denys Cochin, Victor Bérard, Stéphane Mallarmé, Séverine, Jacques de Morgan, René Grousset, Frédéric Mistral, bien d'autres et sans oublier Jean Jaurès ;*

*Considérant que toutes ces personnalités se sont mobilisées pour engager plusieurs actions et pour mener un travail important d'information sur la situation du peuple arménien qui subissait des massacres dans l'empire ottoman dès 1894-1896 ;*

*Considérant qu'après ces premiers massacres, le peuple arménien a subi le premier génocide du 20<sup>e</sup> siècle dans l'empire ottoman et là encore, le Mouvement Arménophile en France s'est beaucoup mobilisé grâce au travail constant de Monsieur Archag Tchobanian ;*

*Considérant les liens particuliers de M. Tchobanian avec Paris, dès sa première venue en 1893, pour suivre des conférences à la Sorbonne et au Collège de France et pour rencontrer de grands écrivains comme Émile Zola et Alphonse Daudet ;*

*Considérant son attachement au 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui constituait le lieu d'accueil des Arméniens qui subissaient des drames dans leur pays, et considérant dans ce cadre que M. Tchobanian a été un habitant du 9<sup>e</sup> arrondissement, ayant notamment vécu plusieurs années et jusqu'à son décès en 1954, dans l'immeuble situé au 9 rue Jean-Baptiste Say ;*

*Considérant que le 150<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance est célébré en 2022-2023 en France à l'initiative de l'Institut Tchobanian, qui s'associe pour ce faire à l'Institut/Musée Komitas d'Erevan qui organisera plusieurs cérémonies en Arménie ;*

*Considérant que le travail de mémoire concernant la vie et l'œuvre de cet illustre personnage et les actions de transmission de cette mémoire pourraient notamment s'appuyer sur l'apposition en lien avec l'Institut Tchobanian, d'une plaque commémorative sur l'immeuble où Tchobanian a vécu ses dernières années, au 9 rue Jean-Baptiste Say ;*

***Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :***

- soutienne l'initiative portée par la Mairie du 9<sup>e</sup> en lien avec la copropriété d'apposition d'une place en mémoire d'Archag Tchobanian, au 9 rue Jean-Baptiste Say.***

Madame la Maire annonce que le prochain conseil se tiendra le 19 septembre prochain [le conseil a été reporté au 26 septembre] et souhaite un bel été à chacun et à chacune.

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h38.

L'Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement

Adeline GUILLEMAIN

